

BULLETIN MUNICIPAL

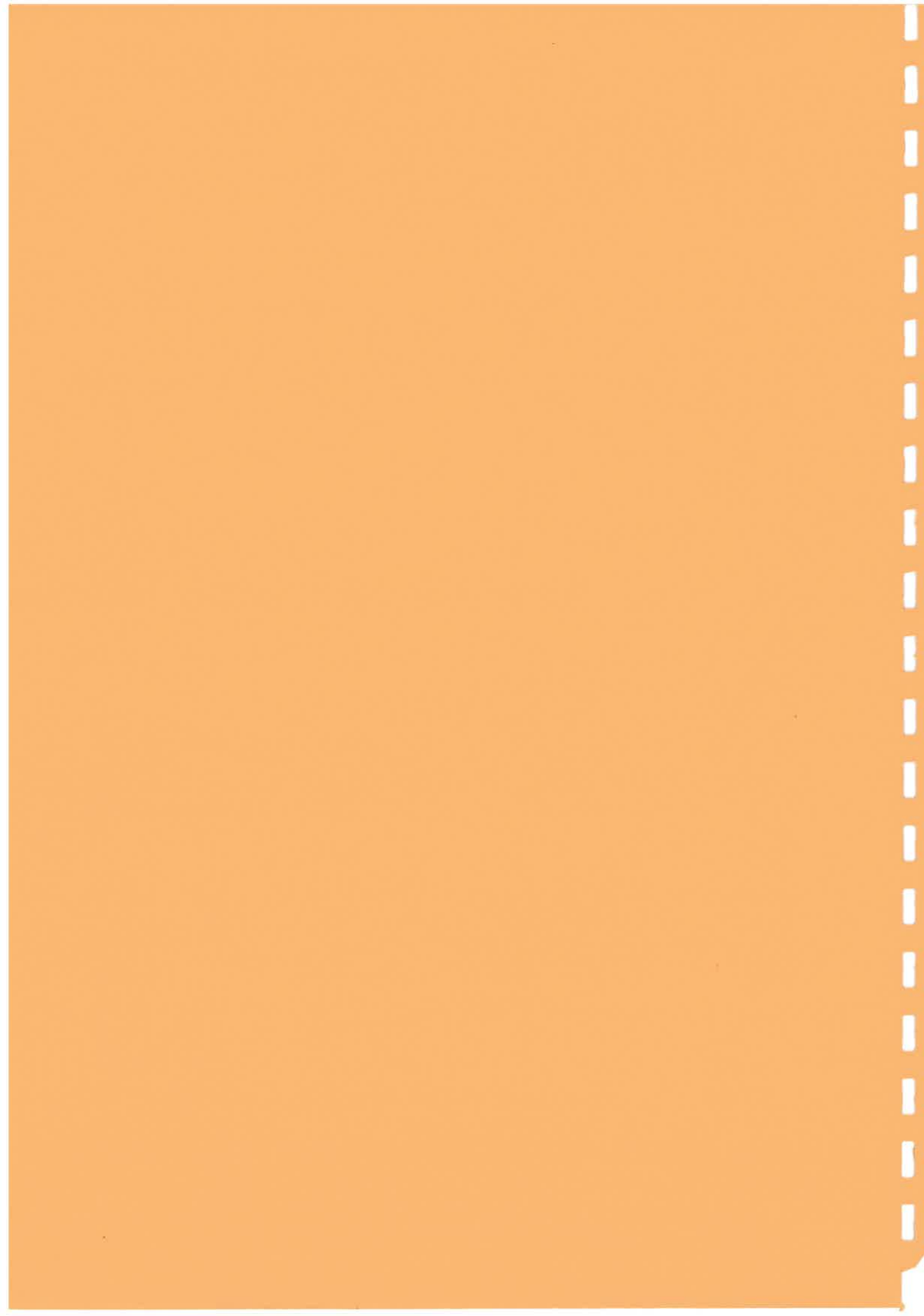


Saint Palais



N° 9

Mai 2000



S O M M A I R E

LE MOT DU MAIRE – A PROPOS DE.....	1 – 2
COMPTE ADMINISTRATIF 1999 – BUDGET PRIMITIF 2000	3 – 6
NOUVEAUX MATERIELS	7
AMENAGEMENT DE LA RIVIERE	8
COLLECTE 1999 – RECYCLAGE	10 – 15
RECENSEMENT POPULATION	16
INFORMATION RECENSEMENT AGRICOLE	17
INFORMATIONS – SECRETARIAT – INFOS PRATIQUES	18 – 21
ARRETE CONTRE LE BRUIT	22 – 24
ECOLE	25 – 26
FLEURISSEMENT	27
ASSOCIATIONS : Les Amis de la Bibliothèque	28 – 30
Atelier -Accueil Amitié Dynamisme-	31
Association fraternité St Palais – Caldarusanca.....	32
Association du comité de gestion du marché de potiers.....	33
A.D.M.R.	34
Association des Parents d'Elèves	35 – 36
ARTISANS – COMMERÇANTS	37 – 38
INFORMATION C.M.U.	39
ETAT CIVIL	40
HORAIRES DES CARS	41 - 43

LE MOT DU MAIRE...

Saint-Palais est entré dans l'an 2000 sans que ce bogue tant annoncé ne provoque la moindre perturbation.

L'année 1999 a été marquée par une gestion financière très stricte (solde d'emprunts, pas d'investissement) cela nous permet d'arriver en fin de mandat avec une situation saine.

Les résultats du recensement confirment un accroissement de la population de notre village avec maintenant 623 habitants.

Notre école fonctionne en regroupement pédagogique avec Quantilly, et sur ce secteur nous continuerons notre effort par la mise en place d'un équipement informatique avec l'aide du Conseil Général du Cher.

Les élèves vont participer au projet environnement "aménagement de la rivière" en face du centre communal avec les conseils de la Fédération de la Pêche et de la DRIREN.

Le parc de loisirs va recevoir un équipement de jeux pour les jeunes enfants, et deviendra petit à petit un endroit de calme pour petits et grands.

La sécurité de la sortie des Abbés sur le CD940 va se trouver améliorée par la création de la nouvelle route d'un coût de 300 000 F, subventionnée par l'Etat et le Conseil Général du Cher.

Un équipement approprié doit permettre aux employés communaux l'entretien des espaces publics et des routes communales pour une qualité de vie agréable pour tous.

Mais il ne faudrait pas que ces efforts permanents soient réduits à néant par quelques actes d'incivisme de la part de jeunes éléments en mal d'adolescence. N'oublions pas que le milieu dans lequel nous vivons est ce que nous en faisons.

Il n'est pas possible à un maire de ne pas citer les associations communales qui sont parties intégrantes de la vie communale et il convient de les féliciter et de les encourager ; aujourd'hui, l'ASPTL est en sommeil et j'encourage vivement celles et ceux qui souhaiteraient s'investir dans l'animation communale à se faire connaître en mairie.

Que chacun participe pour une petite part à la vie communale et c'est la vie de tous qui se trouve améliorée, ne l'oublions pas.

Jean-Paul Fuscien

A propos de...

Depuis quelques mois des faits assez désagréables pour bien des points de vue se produisent dans notre commune :

- les urinoirs publics sont régulièrement bouchés avec du papier W-C ;**
- l'abri de bus est jonché de mégots, d'emballages de gâteaux et de papiers ;**
- les murs de l'abri bus servent de support à de nombreux graffitis au feutre ou à la bombe de peinture ;**
- le sens interdit de la rue du château est emprunté par des mobylettes dont les conducteurs roulent sans casque ;**
- les portes du local du parc de loisirs sont régulièrement forcées et le lavabo bouché avec du papier après avoir ouvert le robinet d'eau ;**
- les bancs publics attrapent la maladie des chaises musicales et sont utilisés comme perchoirs.**

Toutes ces remises en état ont un coût pour la collectivité et cet argent là aurait pu être utilisé à d'autres fins.

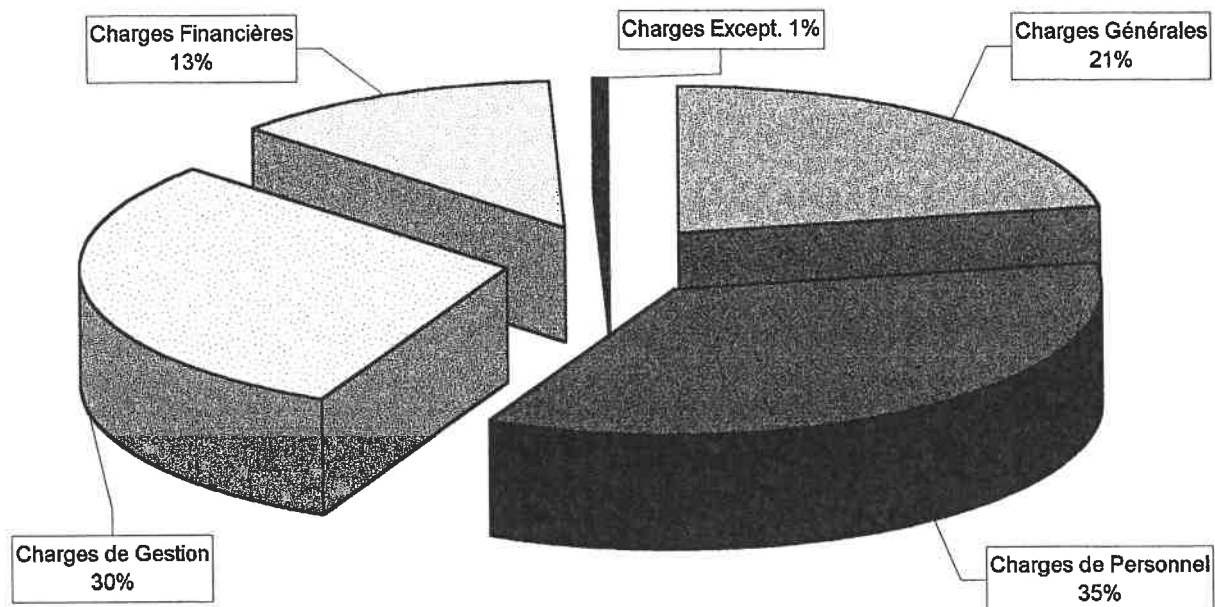
Pour certains parents il s'agit là d'un défoulement normal d'enfants stressés; ces mêmes parents toléreraient ils de tels actes à leur domicile?

Peut on demander à un maire de faire respecter la loi dans sa commune lorsqu'on néglige son autorité parentale?

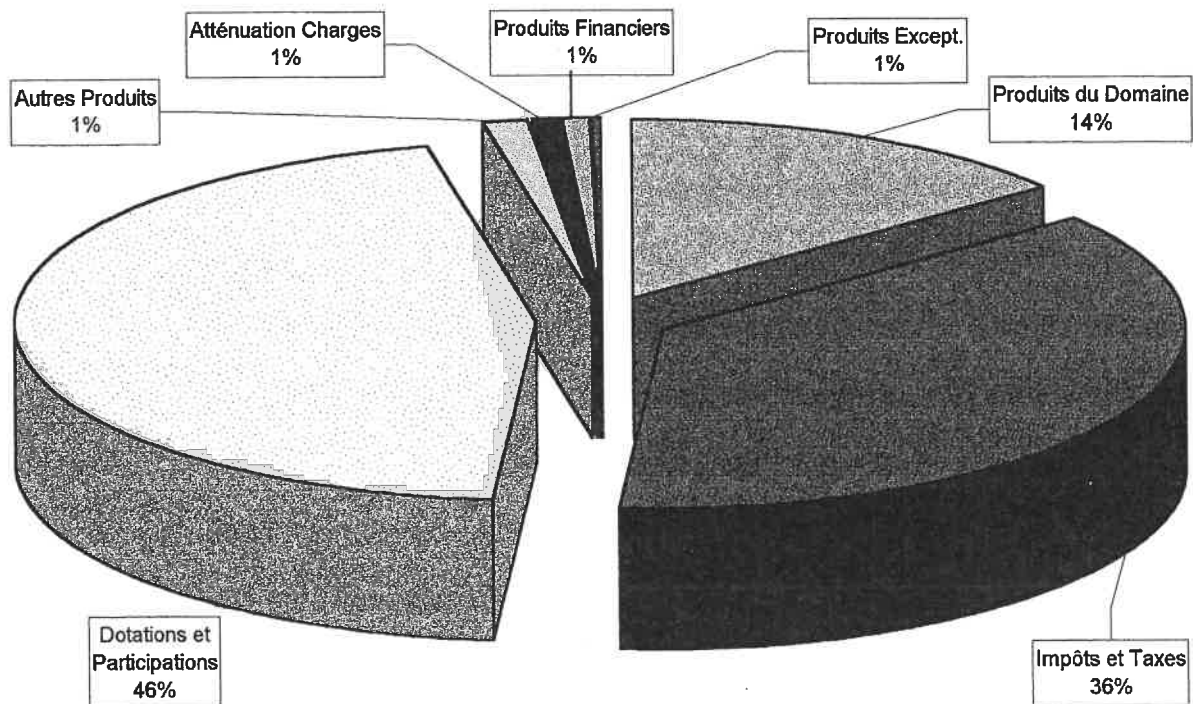
Autant de faits et réflexions que j'adresse à tous les responsables.

COMPTE ADMINISTRATIF 1999

Dépenses de Fonctionnement 1 770 572 F



Recettes de Fonctionnement 2 706 522 F

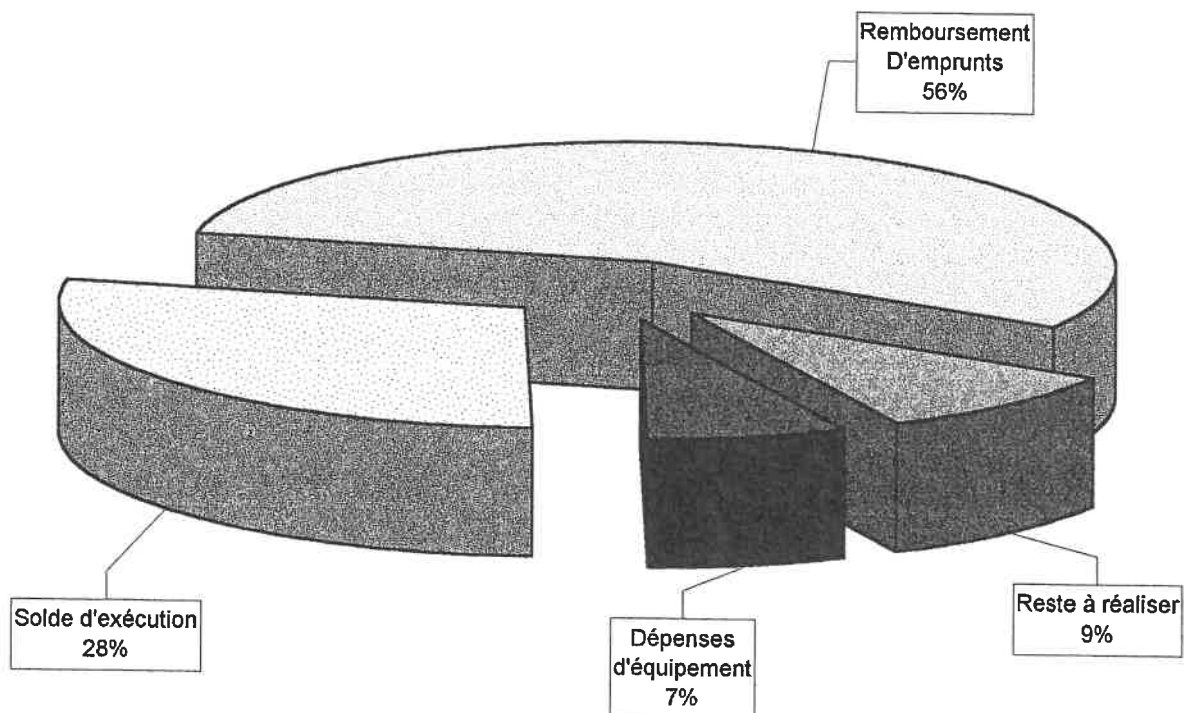


Le taux des 4 Taxes en 2000 :

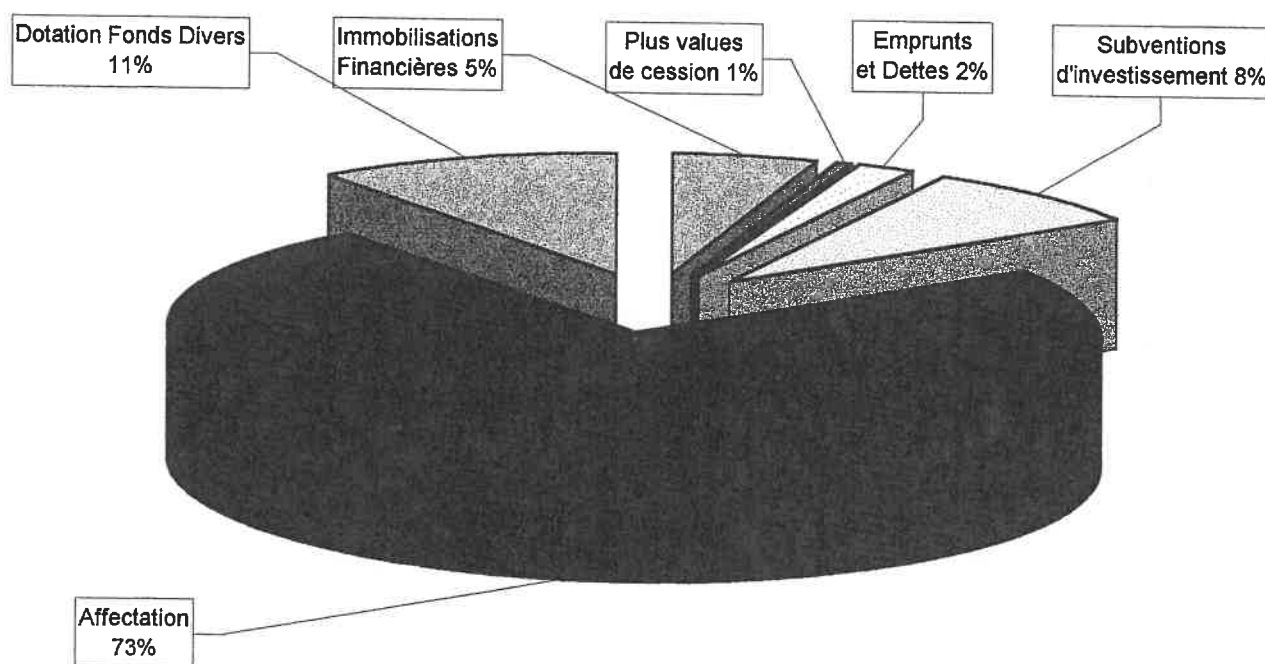
Taxe d'habitation : 11.54 % - Foncier Bâti : 10.25 % - Foncier non Bâti : 39.18 % - Taxe Professionnelle : 10.84 %

COMPTE ADMINISTRATIF 1999

Dépenses d'investissement 2 116 086 F

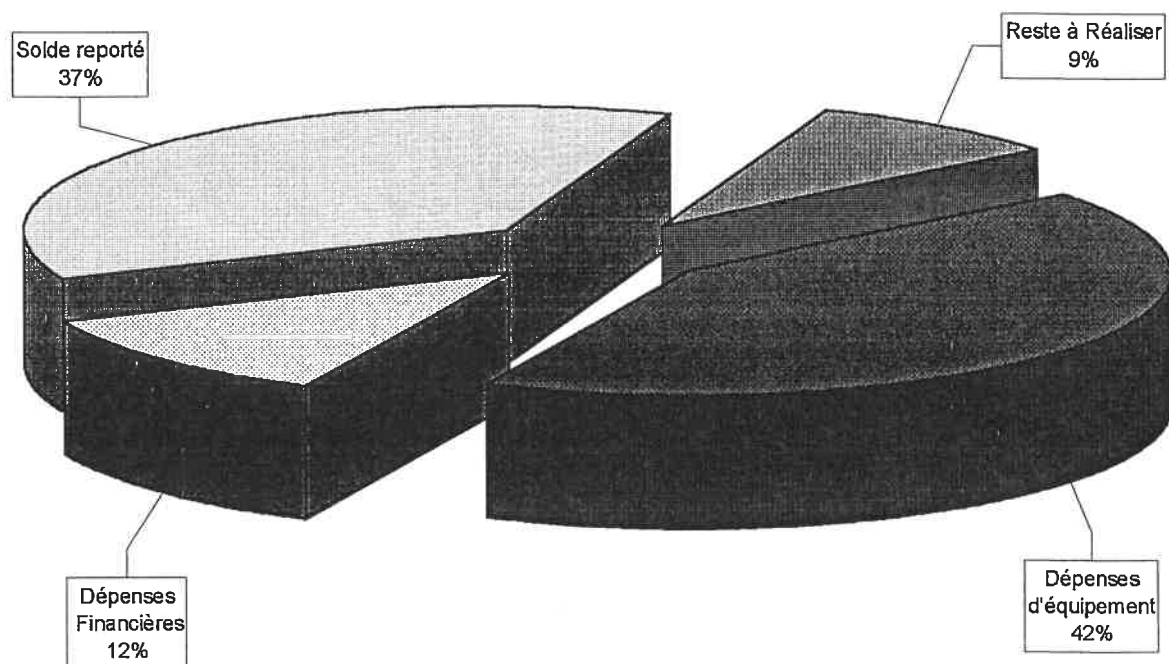


Recettes d'investissement 1 072 001 F

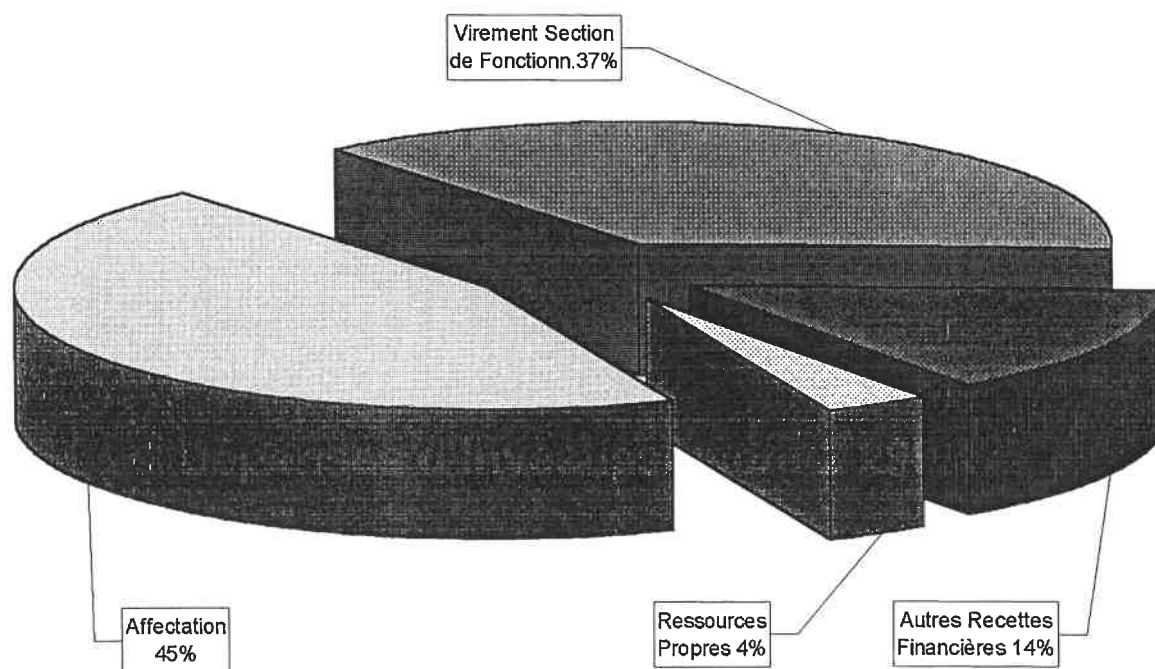


BUDGET PRIMITIF PREVISIONNEL 2000

Dépenses d'investissement 2 299 472 F

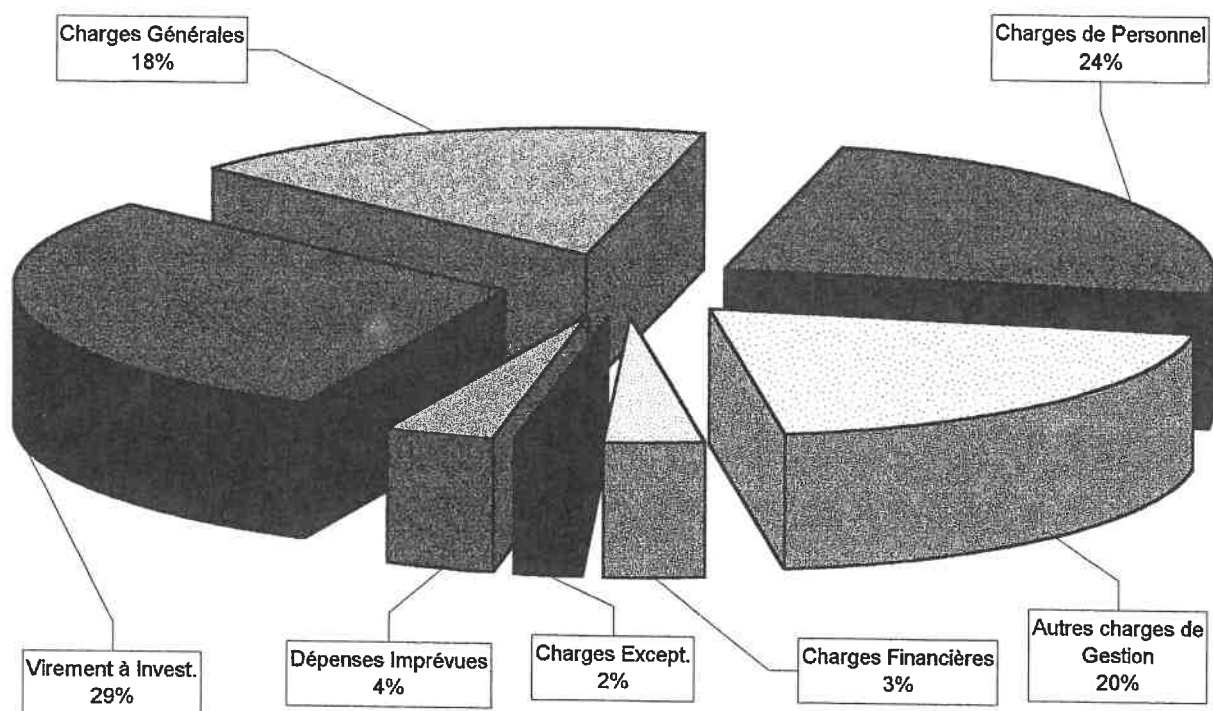


Recettes d'investissement 2 299 472 F

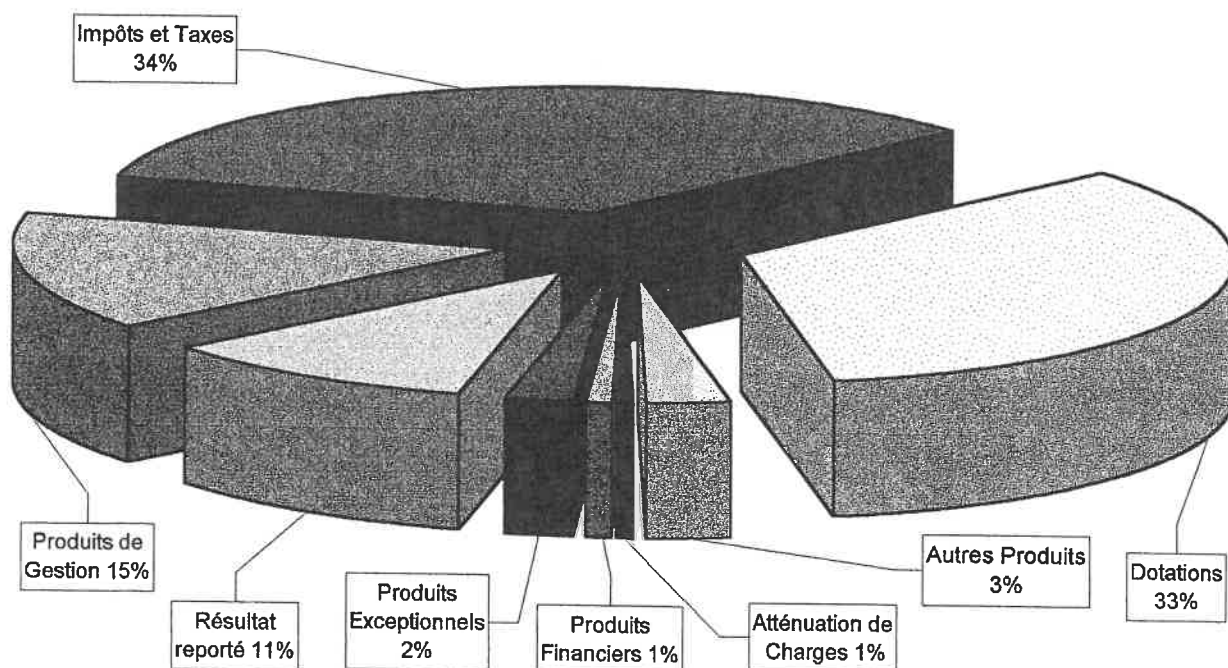


BUDGET PRIMITIF PREVISIONNEL 2000

Dépenses de Fonctionnement 2 852 360 F



Recettes de Fonctionnement 2 852 360 F



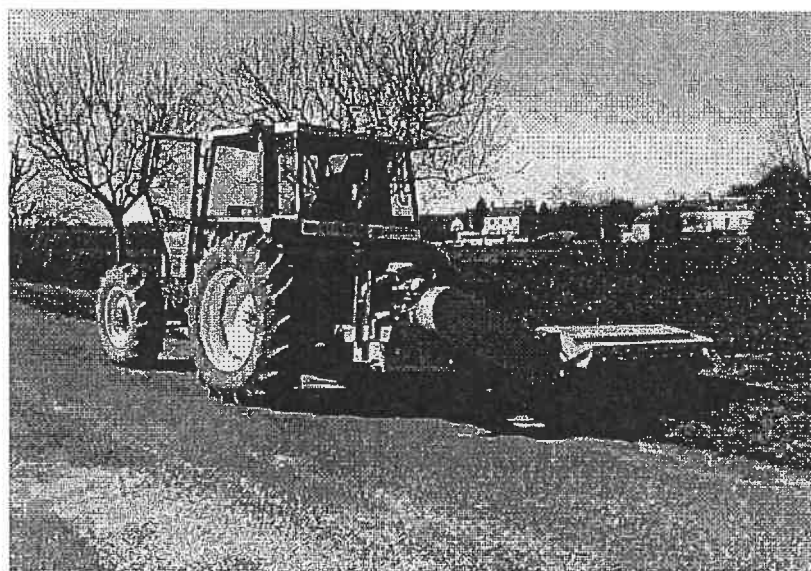
NOUVEAUX MATERIELS ACQUIS PAR LA COMMUNE



MICROTRACTEUR : 52 581.60 Francs



TRACTEUR RENAULT : 100 000 Francs



ROTOFAUCHEUSE : 63 918 Francs

AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE ST PALAIS

Au cours de l'année 2000, la commune effectuera des travaux en association avec les enfants des écoles, la fédération départementale de la pêche et avec le concours du personnel du conseil supérieur de la pêche.

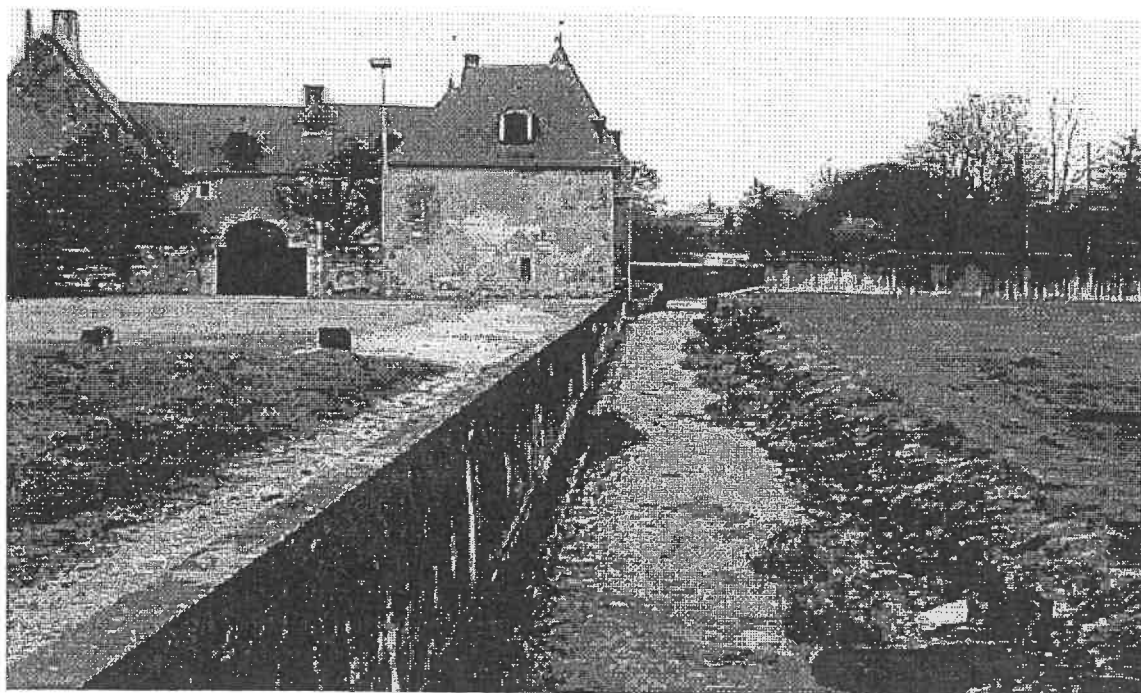
Pourquoi ces travaux ?

Simplement pour essayer de recréer une vie dans le cours d'eau qui traverse notre village. De toute évidence, certains produits déversés par négligence occasionnent des dégâts considérables. Lors de l'analyse effectuée avec les enfants, au mois de juin 1999, la faune et la flore offraient un spectacle de désolation. Pourtant, une première analyse au mois d'avril avait permis de détecter une vie aquatique très intéressante, qui trois mois plus tard était totalement anéantie.

L'eau est synonyme de vie, tout doit être entrepris pour préserver au maximum notre environnement. Les travaux resteront modestes mais permettront de filtrer et d'agrémenter la portion située entre le pont de la route de St Martin et l'extrémité du stade, devant le centre communal.

Nous ne pouvons conclure cet article sans féliciter les riverains qui entretiennent leurs berges, certains endroits sont superbes. Chacun doit se sentir concerné par le projet qui est élaboré sur le ruisseau et par les travaux qui seront réalisés.

La commission de l'environnement.





COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS PAR LA C.T.S.P.ONYX

LES DATES A RETENIR POUR CETTE ANNEE SONT LES SUIVANTES :

- 20 JUIN
- 19 SEPTEMBRE
- 12 DECEMBRE

**L'APPELLATION « OBJETS ENCOMBRANTS EST VALABLE POUR LES DECHETS
SUIVANTS :**

- sommiers, matelas
- moquettes
- grillages enroulés
- jouets
- portières de voitures
- pneumatiques V.L. à raison de 4 unités par foyer
- récipients vides (hors contenants de produits toxiques)
- tout objet en tôle de dimension inférieure à 80 cm
- réfrigérateurs, gazinières
- canapés, meubles
- postes de télévision
- vieux vélos, cyclomoteurs
- caisse en bois ou polystyrène.

NE SONT PAS ADMIS :

- déchets liquides
- déchets toxiques
- produits de démolition
- bidons de peinture
- pneumatiques Poids Lourds
- cailloux, terre, gravats
- tuiles, poutres
- batteries
- pneumatiques V.L. en grande quantité
- déchets en provenance d'exploitation agricoles, industrielles ou commerciales
- récipients contenant ou ayant contenu des produits liquides nocifs (herbicides, colles, solvants, huiles)
- objets qui, de par leurs poids ou dimensions, ne permettent pas leur chargement dans la benne : carcasses de voitures, moteurs, instruments agraires.
-

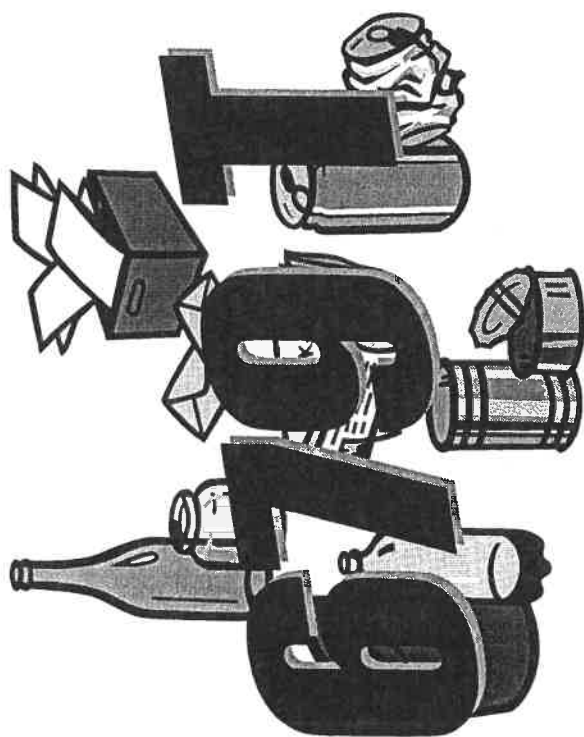
REFUS DE TRI

AIRE GRILLAGEE

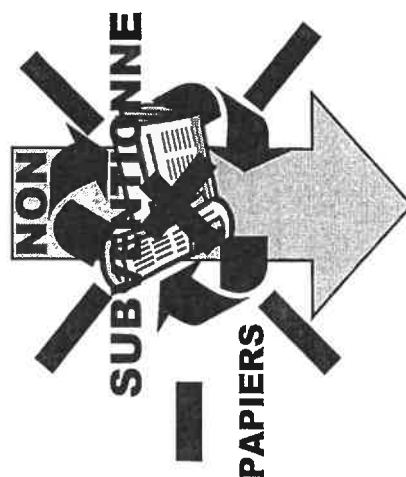
- ✎ **Films et Sacs plastiques**
- ✎ **Polystyrène**
- ✎ **Bouteilles d'huile alimentaire et Bidons d'huile moteur**
- ✎ **Bouteilles ou flacons ayant contenu des produits toxiques / agricoles**
(phytosanitaires, lave-glace, nettoyant WC, alcool à brûler, ammoniacque, soude, White Spirit, ...)
- ✎ **Pots et barquettes de fleurs**
- ✎ **Barquettes alimentaires** (boîtes de croissants, de gâteaux, ...)
- ✎ **Pots de yaourt / de crème / de glace**
- ✎ **Boîtes à œufs en plastique ou polystyrène**
- ✎ **Jouets *** (ballon, seau, dinette, ...)
- ✎ **Cintres ***
- ✎ **Lino ***
- ✎ **Tubes de médicaments** (aspirine, vitamines, ...) : les rapporter à votre pharmacien !
- ✎ **Tuyaux et autres flexibles *** (tuyaux d'arrosage ou autres)
- ✎ **Chaises et meubles de salon de jardin ***

(* ce ne sont pas des déchets d'emballages ménagers !)

Résultats 99



**OBJECTIF :
+ de 700 T Triées
d'ici 2004**

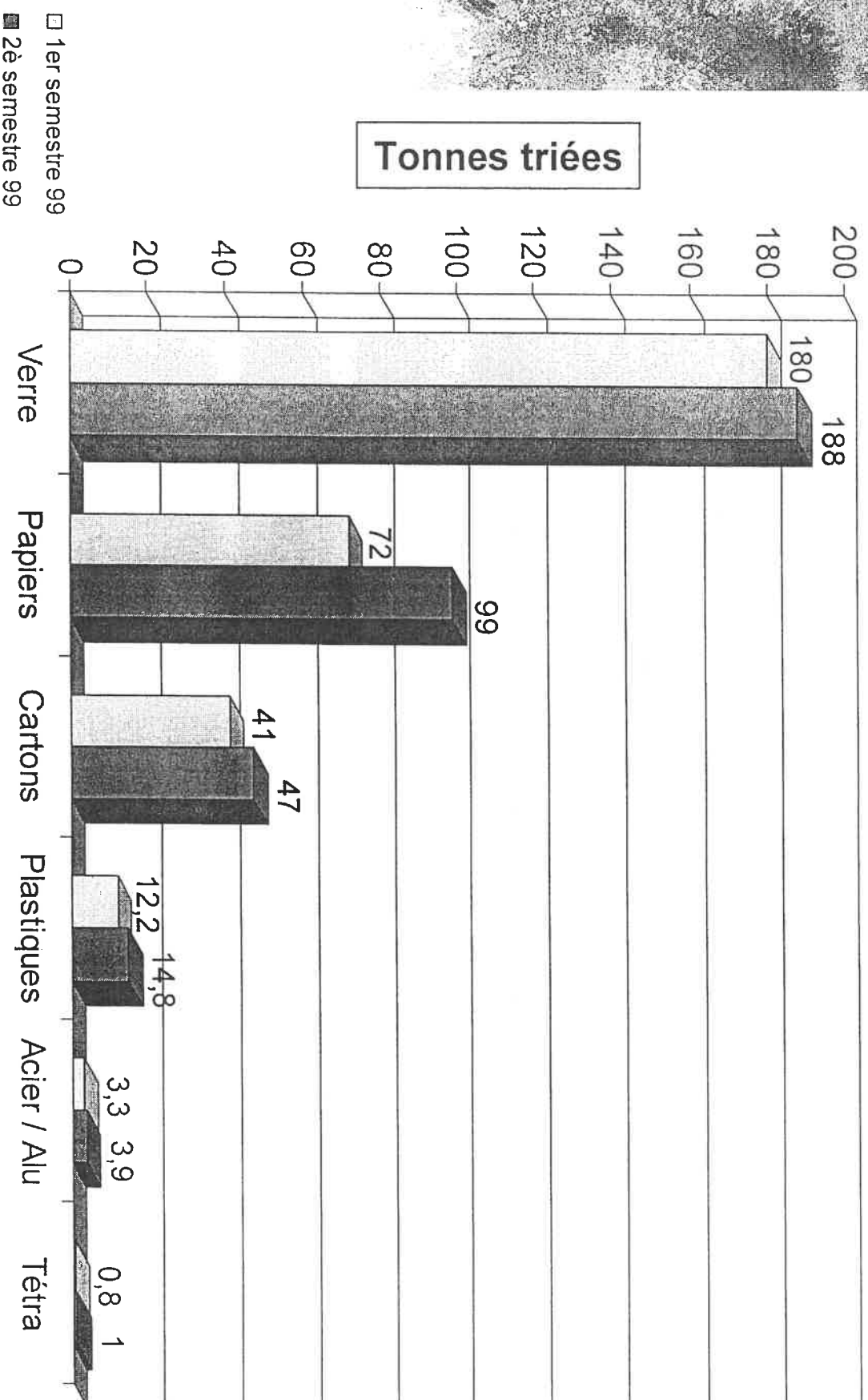


OBJECTIF Adelphe 99 : 473 T

492 T

Résultats du recyclage

COMPARAISON 1^{er} semestre 99 / 2^{ème} semestre 99



COLLECTE & VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

12 424 habitants

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
EN

Leves Vives

Verre : 29,66 kg / hab./ an (objectif = 30 kg / hab./ an)

Carton : 7,1 kg / hab./ an + Tétra : 0,15 kg / hab./ an = 7,25 kg / hab./ an (objectif = 7 kg / hab./ an) **OK**

Plastiques : 2,18 kg / hab./ an (objectif = 2 kg / hab./ an) **OK**

Acier : 0,49 kg / hab./ an (objectif = 1 kg / hab./ an)

Alu : 0,09 kg / hab./ an (objectif = 0,025 kg / hab./ an) **OK**

1999	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnage VERRE	32,15	31,78	27,85	26,78	31,5	30,41	41,46	29,39	35,89	24,55	33,26	23,44	368,46
PAPIERS / CARTONS													
Tonnage total	21,67	15,29	22,14	16,74	17,43	15	21,56	22,76	22,35	24,15	24,3	26,86	250,25
Impuretés : 5 %	1,083	0,765	1,107	0,837	0,872	0,75	1,078	1,138	1,117	1,208	1,215	1,343	12,513
TONNAGE TRAITE	20,587	14,525	21,033	15,903	16,558	14,25	20,482	21,622	21,233	22,942	23,085	25,517	237,737
Papiers	72%	66%	71%	74%	65%	72%	74%	72%	70%	70%	70%	85%	72%
Cartons	14,822	9,569	14,933	11,769	10,784	10,26	15,162	15,568	14,864	16,059	16,16	21,667	171,617
	28%	34%	29%	26%	35%	28%	26%	28%	30%	30%	30%	15%	28%
	5,765	4,956	6,1	4,134	5,774	3,99	5,32	6,054	6,369	6,883	6,925	3,85	66,12
benes à cartons de Fussy et Menetou-Salon	1,54	1,18	2,18	1,38	0,82	3,26	3,32	2,3	1,64	1,42	1,48	1,56	22,08
CORPS CREUX													
Tonnage total	2,14	1,38	4,68	2,8	3,32	3,1	3,24	3,68	3,56	3,98	3,42	3,18	38,48
Taux de REFUS : 6,25 %	0,134	0,086	0,292	0,175	0,208	0,194	0,202	0,23	0,222	0,249	0,214	0,199	2,405
TONNAGE TRAITE	2,006	1,294	4,388	2,625	3,112	2,906	3,038	3,45	3,338	3,731	3,206	2,981	36,075
Plastiques * = 75 %	1,505	0,97	3,291	1,969	2,334	2,18	2,278	2,587	2,503	2,798	2,405	2,236	27,056
Fer (17% acier + 3% alu) = 20 %	0,401	0,259	0,878	0,525	0,622	0,581	0,608	0,69	0,668	0,746	0,641	0,596	7,215
Tetra = 5 %	0,1	0,065	0,219	0,131	0,156	0,145	0,152	0,173	0,167	0,187	0,16	0,149	1,804

* : les Plastiques se composent comme suit : 55 % de PET, 6,7 % de PVC et 13,3 % de PEHD

COLLECTE & VALORISATION DES DECHETS MENAGERS



Saint-Palais

1999	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnage VERRE	2,93		3,11		3,08	2,3		3,13	3,22		2,97		20,74
PAPIERS / CARTONS													
Tonnage total	1,576	0,711	1,757	1,288	1,202	0,577	1,155	1,751	1,176	1,464	1,215	1,168	15,04
Impuretés : 5 %	0,079	0,035	0,088	0,064	0,06	0,029	0,058	0,087	0,059	0,073	0,061	0,058	0,751
TONNAGE TRAITE	1,497	0,676	1,669	1,224	1,142	0,548	1,097	1,664	1,117	1,391	1,154	1,11	14,289
Papiers	72%	66%	71%	74%	65%	72%	74%	72%	70%	70%	70%	85%	72%
	1,078	0,446	1,185	0,906	0,742	0,395	0,812	1,198	0,782	0,974	0,808	0,944	10,27
Cartons	28%	34%	29%	26%	35%	28%	26%	28%	30%	30%	30%	15%	28%
	0,419	0,23	0,484	0,318	0,4	0,153	0,285	0,466	0,335	0,417	0,346	0,166	4,019
CORPS CREUX													
Tonnage total			0,36	0,11	0,195	0,155	0,155	0,2	0,2	0,185	0,17	0,15	1,88
Taux de REBUS : 6,25 %			0,022	0,007	0,012	0,01	0,01	0,012	0,012	0,012	0,011	0,009	0,117
TONNAGE TRAITE			0,338	0,103	0,183	0,145	0,145	0,188	0,188	0,173	0,159	0,141	1,763
Plastiques * = 75 %			0,253	0,077	0,137	0,109	0,109	0,141	0,141	0,13	0,119	0,106	1,322
Fer (17% acier + 3% alu) = 20 %			0,068	0,021	0,037	0,029	0,029	0,038	0,038	0,034	0,032	0,028	0,354
Tetra = 5 %			0,017	0,005	0,009	0,007	0,007	0,009	0,009	0,009	0,008	0,007	0,087

class.

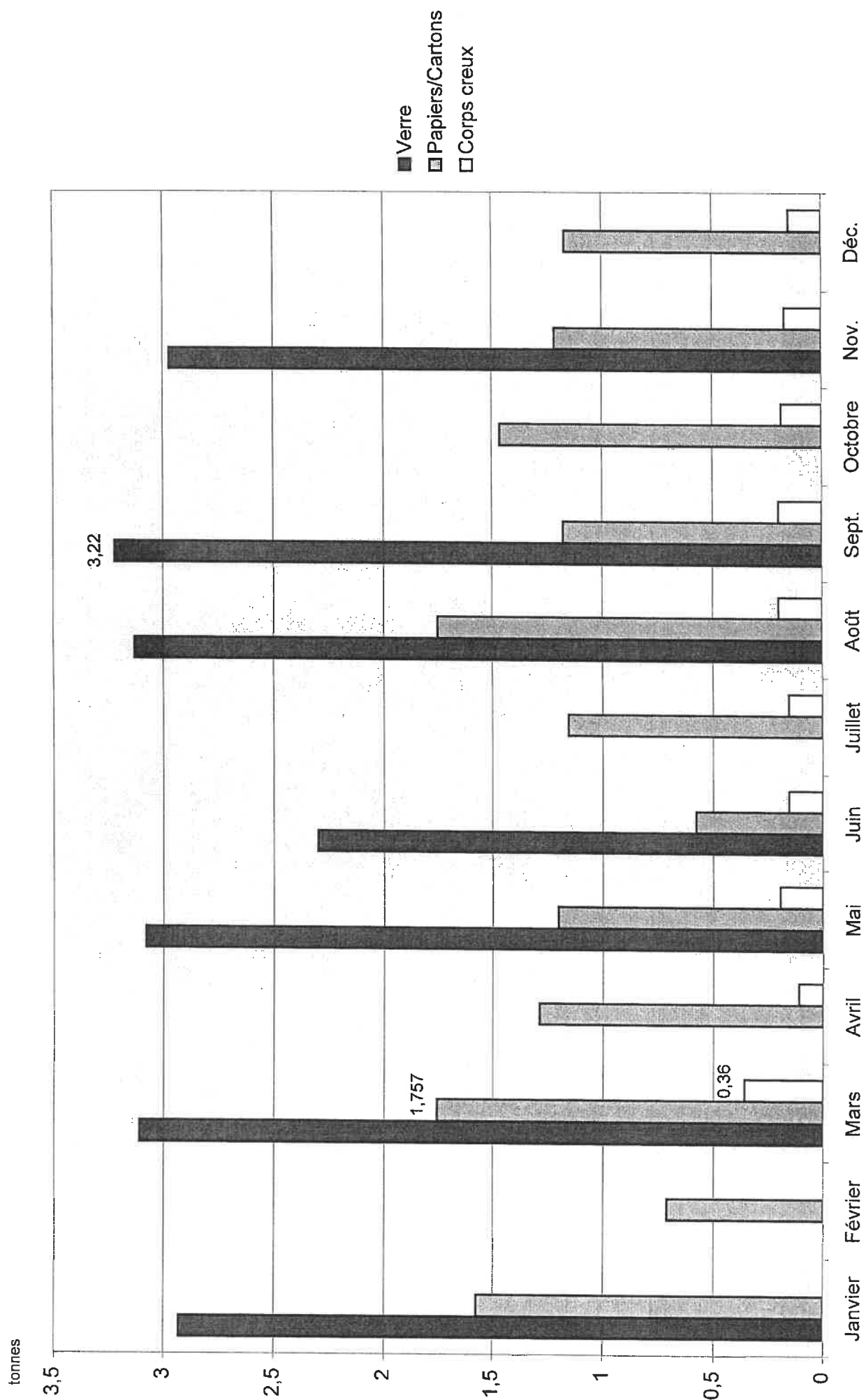
11° =

11° =

11° (-2)

* : les Plastiques se composent comme suit : 55 % de PET, 6,7 % de PVC et 13,3 % de PEHD

Tonnages collectés - 1999 SAINT-PALAIS



- ☞ Toutes les communes avaient vu leur population augmenter entre 1982 et 1990.
- ☞ 8 communes sur 11 voient leur population augmenter entre 1990 et 1999.
- ☞ Fussy perd sa 1^{ère} place au profit de Saint-Martin-d'Auxigny.

* complément de 1991 à la demande de la commune (sinon chiffres officiels RGP de 90 = 1 927 et 1 909)

RECENSEMENT AGRICOLE

Le recensement agricole 2000, préparé depuis 1998 par les services nationaux, régionaux et départementaux de statistique agricole, est entré dans sa phase active à la fin de 1999, avec le travail des statisticiens chargés de dresser la liste des exploitations agricoles à recenser dans notre commune. Cette opération, qui s'est terminée en avril 2000, s'est appuyée sur la réunion de la commission communale constituée pour confronter la liste établie dans les « bureaux » à la réalité agricole de notre commune, telle que nous la connaissons concrètement.

- à la suite de cette réunion, ceux d'entre vous dont la structure répond à la définition statistique d'une exploitation agricole vont recevoir en septembre 2000 un courrier émanant de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, expliquant le déroulement des opérations de recensement.
- un peu plus tard, à partir d'octobre, vous verrez fleurir des affiches évoquant le recensement agricole 2000 : elles annonceront l'arrivée imminente des enquêtrices et enquêteurs de terrain chargés de rencontrer les exploitants agricoles et de remplir les questionnaires du recensement.
- Le travail de ces enquêteurs de terrain commencera en octobre 2000 et durera jusqu'au 31 janvier 2001 dans la plupart des communes, et jusqu'au 28 février pour les départements viticoles.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE DE SAINT PALAIS



Madame Chollet vous accueille tous les jours :

- du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures
- le mardi et le jeudi de 15 heures à 18 heures

- Permanence du Maire : le lundi et le samedi de 9 heures à 12 heures sur rendez-vous.
- Permanence des adjoints : sur rendez-vous.

DOCUMENTS DISPONIBLES :

- **Fiches familiales et individuelles** (sur présentation du livret de famille, carte d'identité ou extrait de naissance)
- **Demande de cartes d'identité** (2 photos, 1 extrait d'acte de naissance ou livret de famille pour les mineurs, 2 justificatifs de domicile)
- **Demande de passeports** (2 photos, 1 extrait de naissance, 2 justificatifs de domicile, un timbre fiscal à 400 Francs)
- **Sorties de territoire pour les mineurs** (carte d'identité)
- **Demande de titre de séjour** (3 photos, 1 fiche familiale, 1 justificatif de domicile)
- **Déclaration de perte de carte grise et permis de conduire**
- **Imprimés urbanisme** (permis de construire, déclaration de travaux...)
- **Imprimés immatriculation et vente de véhicule**
- **Imprimés de visite médicale permis de conduire**
- **Recensement militaire** (s'inscrire le mois de son seizième anniversaire en mairie les garçons comme les filles)
- **Inscriptions sur les listes électorales**
- **Imprimés permis de chasse et visas**



INFOS PRATIQUES...

TARIFS

CENTRE COMMUNAL

	<i>Habitants de Saint Palais</i>	<i>Hors commune</i>
<u>Banquet/but lucratif</u>	500 F + 270 F nettoyage + frais électricité	1 329 F + 270 F nettoyage + frais électricité
<u>Non lucratif</u>		1 061 F + 270 F nettoyage + frais électricité
<u>Vin d'honneur</u>	250 F + 270 F nettoyage	542 F + 270 F nettoyage
<u>Réunion/Conférence</u>	+ frais électricité	+ frais électricité
<u>Caution</u>	1 000 F	1 000 F

CIMETIERE

Concession 50 ans	756 F
Concession 30 ans	504 F
Exhumation	420 F
Creusement de fosse	759 F

COLOMBARIUM

Case 50 ans	1 638 F
Case 30 ans	1 092 F
Case 15 ans	765 F

TENNIS

Adultes	100 F
14 à 18 ans	50 F
Moins de 14 ans	20 F
Résident temporaire	75 F

TAXE D'ASSAINISSEMENT

Le montant de la taxe d'assainissement est fixé à 7 Francs par m³ d'eau sur la base de consommation constatée par la SAUR l'année précédente.

TAXE DE RACCORDEMENT

Le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement est de :

- 2 500 Francs pour le raccordement des habitations existantes ;

- 12 000 Francs pour le raccordement des constructions neuves ou la transformation de bâtiments existants en locaux d'habitation.

TRANSPORT SCOLAIRE

Adresse :	Syndicat de Transport Scolaire 12 rue de la Mairie 18510 MENETOU SALON	« <u>A compter du 1^{er} juin 2000</u> » 1 Place de la Mairie 18110 ST MARTIN D'AUXIGNY
Téléphone :	02/48/64/07/84	02/48/64/69/84

Madame CHAVOT, secrétaire du Syndicat assure une permanence le :

- Mercredi de 14 heures à 18 heures

R.P.I. ST PALAIS – QUANTILLY

Pour l'année scolaire 1999-2000 le coût du circuit Saint Palais - Quantilly est entièrement pris en charge par le Conseil Général.

Pour les autres circuits, le montant de la carte de transport a été fixée à 300 Francs par élève.

74 enfants inscrits :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| - R.P.I. St Palais – Quantilly | 35 élèves |
| - Collège Henrichemont | 27 élèves |
| - Lycées –Ligne Bourges-Gien | 12 élèves |

GARDERIE

La municipalité met un service de garderie à la disposition des enfants scolarisés à Saint Palais et Quantilly.

- Jours d'accueil : lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- matin : de 7 h 30 à 9 h tarif : 6 Francs.
- soir : de 16 h 30 à 18 h 30 tarif : 7 francs.

CANTINE SCOLAIRE

Les repas sont fournis par la SEMIARC de Bourges. La livraison est assurée chaque jour par liaison froide.

- Le prix du repas est facturé 17,50 Francs.

Madame Joëlle Desmoulières, employée communale, en assure la surveillance et la gestion.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Ce nouveau service a été mis en place, depuis décembre 1998.
Les repas préparés par la SEMIARC sont livrés par un employé municipal.

- Le prix du repas est facturé 29 Francs.

Pour tout renseignements, s'adresser en Mairie.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

- Madame **GILBERT** 2 route du Rogerin
- Madame **HOCEINE** 14 route de Grangeneuve
- Madame **MILLOUX** 8 rue du Commerce
- Madame **PETITJEAN** Les Coutants
- Madame **SARRAUD** 11 route de Quantilly

MEDECINS

- | | | |
|----------------------|---|----------------|
| - Dr CORDEAU | Le Chêne 18110 ST MARTIN D'AUXIGNY | 02/48/64/62/00 |
| - Dr DUBREUIL | Route de l'Eglise 18110 FUSSY | 02/48/69/31/47 |
| - Dr MOTAIS | 10 route de l'Eglise 18110 FUSSY | 02/48/69/42/99 |
| - Dr MUSI | 5 rue Liberté 18510 MENETOU SALON | 02/48/64/84/56 |
| - Dr PROVOT | 32 route de Saint Palais 18110 ST MARTIN D'AUX. | 02/48/64/50/05 |
| - Dr ROBERT | 5 rue Liberté 18510 MENETOU SALON | 02/48/64/83/72 |
| - Dr VEDEL | Rue Berthauderie 18110 ST ELOI DE GY | 02/48/25/40/00 |



ARRÊTÉ CONTRE LE BRUIT

Article 1 : tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé par nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit sur le territoire de la commune de Saint Palais de jour comme de nuit.

Article 2 : Les occupants de locaux d'habitation et de propriétés privées devront :

- régler le volume sonore de leurs appareils producteurs de sons : radio, télévision, chaîne acoustique..., de manière à ce qu'ils ne soient pas perceptibles dans les logements voisins.
- éviter autant que possible les cris, hurlements, éclats de voix bruyants ;
- veiller à ce que le comportement et les jeux des adultes et des enfants ne soient pas une source de trouble de voisinage ,
- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiement) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations, ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies et autres instruments et outils particulièrement bruyants ainsi que l'accès à la benne à verre, ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h à 19 h 30 ;

les samedis, les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00.

Article 3 : il est interdit aux établissements industriels, artisanaux, commerciaux, agricoles d'émettre des bruits occasionnant une gêne pour le voisinage.

L'implantation de tels établissements devra être compatible avec les prescriptions du plan d'occupation des sols.

Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Notamment, les dispositifs de ventilation, de réfrigération, de climatisation ou de production d'énergie ne doivent être sources de nuisances sonores pour le voisinage.

Article 4 :

Sont interdits :

En tous lieux publics ou accessibles au public, les bruits particulièrement gênants par leur intensité, leur durée, leur forte charge informative, leur caractère agressif ou répétitif qu'elle qu'en soit leur provenance, tels que ceux produits par :

- les cris et les chants de toutes natures, notamment publicitaires, les émissions vocales et musicales au moyen d'instruments de musique, d'appareils de diffusion sonore, de sonnettes, de trompes, de sifflets ou d'instrument analogues. Toutefois, l'usage de ces derniers instruments sera toléré exclusivement pour les petits métiers traditionnels ;
- les échappements de motos, cyclomoteurs et automobiles non conformes à la législation en vigueur ;
- tous travaux bruyants professionnels ou particuliers, notamment toute réparation ou réglage de moteur, qu'elle qu'en soit la puissance. Toutefois, une réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par avarie fortuite en cours de circulation est tolérée ;
- l'usage de postes récepteurs de radiodiffusion ou de télévision, de magnétophones, d'électrophones ou tous appareils analogues à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- les tirs de pétards, artifices, armes à feu et tous autres engins, objets et dispositifs bruyants similaires, sauf la fête nationale du 14 juillet où le tir de pétards et d'artifices seront tolérés ;
- *les musiques foraines :*
 - au-delà de 22 heures les jours ouvrables, les dimanches et jours fériés ;
 - au-delà de 23 heures les samedis et veilles de jours fériés ;
- *les sonorisations de la fête de la musique, des bals populaires du 14 juillet :*
 - pour la fête de la musique, l'amplification des instruments de musique par des systèmes électroacoustiques est interdite après 1 heure.

Toutefois, des sonorisations et des animations musicales pourront être assurées, conformément aux prescriptions par autorisations, après avis du maire et suivant les modalités particulières qui précèdent.

Manifestations commerciales et annonces publiques (même au moyen de véhicules sonorisés).
Les sonorisations pourront avoir lieu durant les plages horaires suivantes :

De 10 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30

tous les jours ouvrables. Pour les dimanches et jours fériés, l'autorisation précisera les horaires à respecter qui pourront être plus restrictifs.

Pour l'ensemble de ces sonorisations, les demandes seront formulées par écrit et déposées en mairie au moins 15 jours avant la date de la manifestation.

ÉCOLE – UNE RENTRÉE 1999 PLEINE DE NOUVEAUTÉS

Organisée au printemps dernier, la création d'un R.P.I. (regroupement Pédagogique Intercommunal) entre les écoles de St-Palais et Quantilly a été l'occasion de mettre en œuvre un certain nombre de dispositions nouvelles.

Tout d'abord, l'ensemble qui compte 83 élèves a été réparti comme suit :

- les petits de la maternelle (2, 3 et 4 ans) au nombre de 26 ainsi que les enfants de la Grande Section et du Cours Préparatoire (14 élèves) sont accueillis à St-Palais par Mesdames BEAUVAIS (Adjointe) et PERRENNOU (directrice).
- les élèves des CE1 et CE2 (19 élèves) et ceux des CM1 et CM2 (25 élèves) travaillent sous la responsabilité de Madame GUYARD (adjointe) et Monsieur GUYARD (directeur).
- Madame PERRENNOU assure par ailleurs la responsabilité du R.P.I.

Nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble, la mise au point du transport scolaire ne fut pas chose aisée.

Après de nombreuses discussions, un trajet correspondant aux impératifs de sécurité du Conseil Général et aux souhaits des utilisateurs a finalement été retenu.

A noter qu'il a été procédé à un changement des horaires scolaires pour l'école de Quantilly :

matin 9 h 12 h et soir 13 h 20 et 16 h 20.

Comme par le passé les enfants sont accueillis à la cantine et à la garderie par Mesdames Joëlle DESMOULIERES et Huguette ROLLAND.

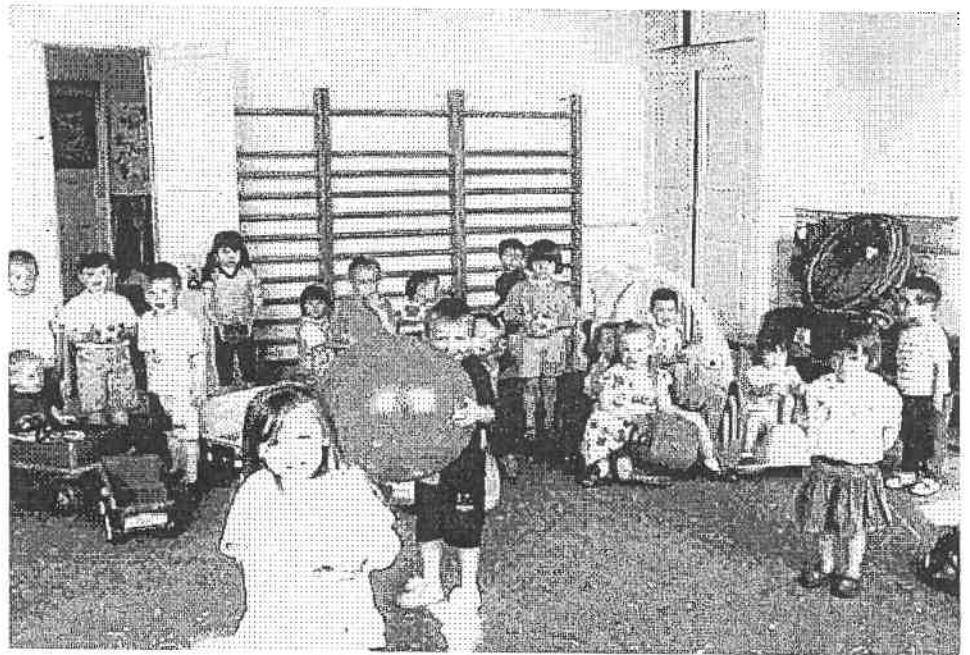
Les activités habituelles ont repris leur place :

- programme de spectacles en collaboration avec la F.O.L.
- fréquentation hebdomadaire de la piscine (B.A.F.) d'Henrichemont pour les 3 classes primaires.

Après le regroupement de la rentrée, l'école de St-Palais - Quantilly est sur les rails vers le 21^{ème} siècle.

SALLE DE PSYCHOMOTRICITÉ

Dans le local libéré par la classe de C.M. une salle de psychomotricité a été installée.



Les enfants peuvent parfaire leur capacité gymnastique en réalisant des prouesses sur un mobilier EDUC-GYMN acquis par la commune.

Cet espace sert également de coin-repos pour les tous petits qui désirent faire la sieste : matelas, oreillers et couvertures y sont disposés.

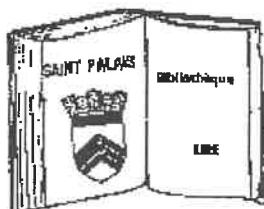
FLEURISSEMENT



Grâce à un climat très clément, au travail du personnel communal et du conseil municipal le bourg de Saint Palais s'est vu attribuer le 5^{ème} prix des villages fleuris !



Le 15 mai 2000 : nouvelles plantations pour embellir notre village.



La Bibliothèque de Saint-Palais

met à votre disposition

1565 ouvrages pour adultes,
715 ouvrages pour enfants,

2280 Livres en circulation

450 livres en provenance de la Bibliothèque du Cher ont été dûment sélectionnés pour vous, en février dernier.

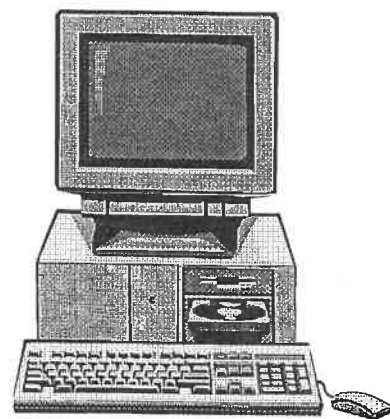
NOTE : La **durée d'emprunt** pour 3 livres et 2 CD/K7, est **d'un mois maximum**.
Afin de ne pas désorganiser le service de prêt, **merci de restituer les articles empruntés dans les délais**.

Pour ce nouveau millénaire,
la Bibliothèque de Saint-Palais se devait de faire un pas dans
le futur.

Un ordinateur est désormais à votre disposition ;

Il vous donne accès à **INTERNET**
pour vos *recherches culturelles*

A cet effet, la bibliothèque a été entièrement réaménagée.



Le site vous permet d'accéder tant à la Bibliothèque Nationale de France qu'à un site de cuisine, à la Cité des Sciences, au Louvre. Un site pour les 4/12 ans existe aussi et propose des jeux pédagogiques à énigmes...
Bref, de quoi contenter petits et grands curieux !



6 animatrices bénévoles

Madame PERRENNOU Anne-Marie

Madame BANDIN Guylène

Madame CHAT Maryline

Madame CHAPON Liliane

Madame CHOPINEAU Valérie

Mademoiselle GOIN Véronique ;

vous accueillent avec grand plaisir :



Afin de soutenir votre Bibliothèque, l'**adhésion annuelle** par famille, est de

- **15 francs** pour les Saint-Palaisiens,
- **25 francs** pour les personnes résidant hors de la Commune.



Au cours de cette année 1998/99,
les animatrices de votre bibliothèque vous ont proposé :

- ☒ **Jeudi 13 mai 1999 exposition RABELAIS** au Centre Communal
- ☒ **Dimanche 4 Juillet 1999 : excursion EN TERRE RABELAISIEUNE**
 - Musée Rabelais à Seuilly
 - Visite guidée de l'Abbaye de Fontevraud
 - Dégustation de vin au Château de Moncontour



Pour cette année 2000, nous vous proposons :

- ☒ **8 et 9 avril 2000 exposition «Un Siècle de Vire Rurale à Saint-Palais »**
- ☒ **2 juillet 2000 , visite du Musée Maurice Dufresne à Azay-le-Rideau** (3000 machines anciennes et pièces de collection) et de la **Distillerie Combier à Saumur**



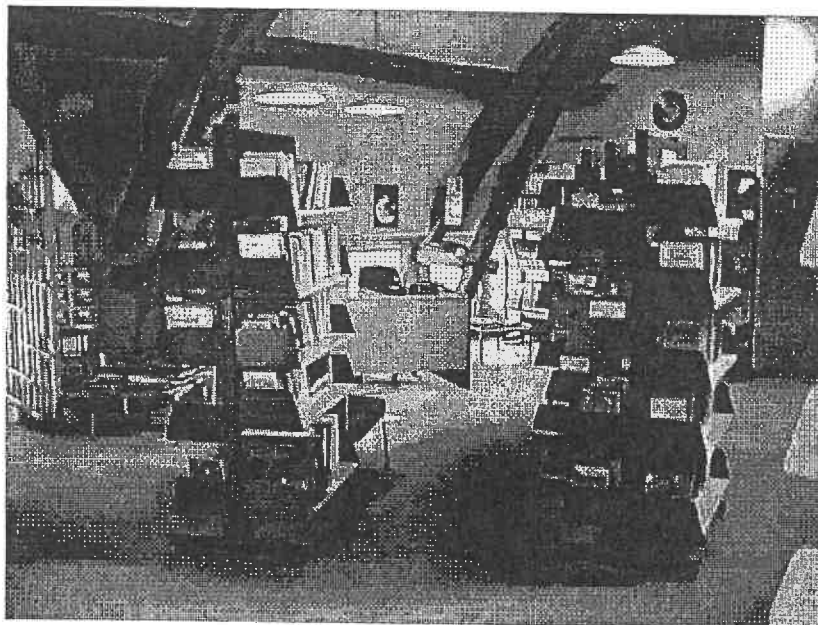
Et en plus toute une équipe sympa
pour nous accueillir à la
Bibliothèque,
aux horaires d'ouverture suivants :

- **Lundi 18h30 / 19h30**
- **Mercredi 15h00 / 16h30**
- **Samedi 10h30/12h00**

avec un après-midi hebdomadaire



NOUVEAUTÉS A LA BIBLIOTHÈQUE



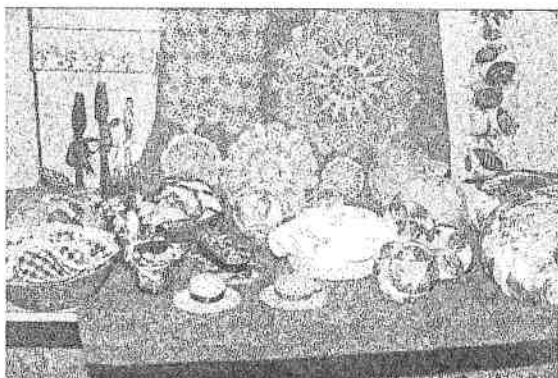
BIBLIOTHÈQUE REAMENAGÉE



DON D'UN ORDINATEUR PAR LA CAISSE D'EPARGNE AVEC ACCÈS A INTERNET

ATELIER

« ACCUEIL - AMITIE - DYNAMISME »



L'activité au sein de notre club est toujours intense.

Nos travaux pour la Fête des Mères et le Marché de Noël de Saint Martin d'Auxigny ont remporté un grand succès.

Nous avons organisé une sortie amicale à Beauval et participé aux activités d'autres Associations du village.

Cette année, nous envisageons de visiter l'Abbaye de Noirlac et le Pôle de l'Or à Saint Amand Montrond.

Nous nous retrouvons dans la bonne humeur et l'amitié tous les mercredis de 14 H à 17 H, salle des Associations.

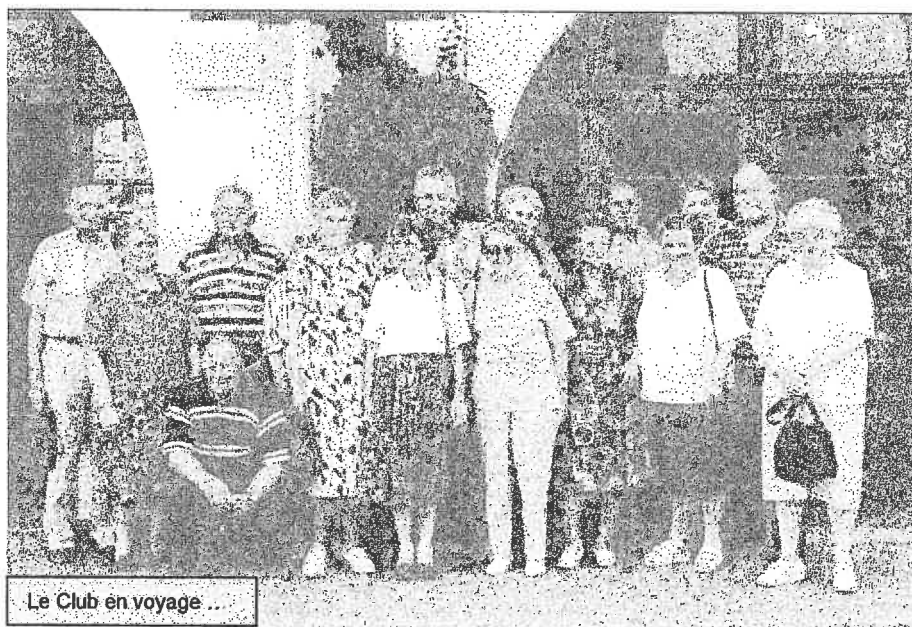
Notre Club est ouvert à tous ! Vous qui aimez coudre, broder, faire du crochet ou des petits travaux manuels,

Venez nous rejoindre !

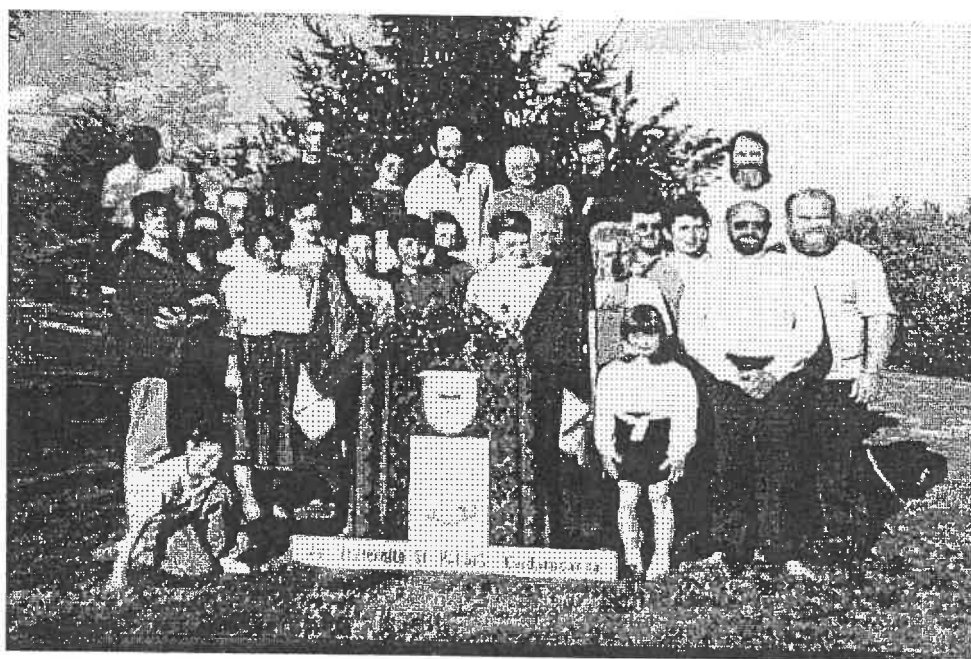
L'EQUIPE

Bandin Jacqueline
Chollet Marcelle
Deponge Jacqueline
Desmoulières Jacqueline (02 48 66 01 43)
Desmoulières Solange
Gilbert Ginette

Gory Odette
Hautin Marie José
Leclerc Anne Marie (02 48 66 01 88)
Lelarge Paulette
Lenglet Madeleine
Villepelet Madeleine



ASSOCIATION FRATERNITÉ ST-PALAIS CALDARUSANCA



L'association a presque dix ans d'existence et son action a beaucoup évolué par rapport aux premiers jours; l'action humanitaire proprement dite s'est transformée en échanges, en connaissance de l'autre.

Par son adhésion à Mutuelle Amitié Partage France Roumanie, mutuelle agréée par le code de la mutualité, notre association a la possibilité de fournir en médicaments génériques le cabinet médical de type mutualiste qu'elle a mis en place dans le village de Caldarusanca.

C'est presque 300 personnes qui maintenant, par une cotisation mensuelle très modeste, profitent d'un médecin en consultation sur place tous les jeudis au lieu d'aller au dispensaire principal situé à 10 km et des médicaments à titre gratuit.

Mme Marin, ancienne directrice de l'école, dont le dynamisme et l'hospitalité sont reconnus de tous, a accepté la gestion de la Maison de la Fraternité avec une efficacité qui se vérifie à chacun de nos voyages; elle a confié à un groupe de jeunes gens du village l'utilisation de la grande salle pour les soirées du samedi soir.

En 1999 l'association de St-Palais a fait parvenir, comme elle le fait déjà depuis quelques années, du petit matériel médical (sparadrap, compresses, aiguilles, seringues, désinfectant etc..) et surtout

un électrocardiographe donné par le docteur Provot qui a été très apprécié.

Chaque année depuis 1990 un ou plusieurs membres de l'association se rendent à Caldarusanca par leurs propres moyens et renforcent les liens d'amitié qui se sont tissés entre nos deux villages.

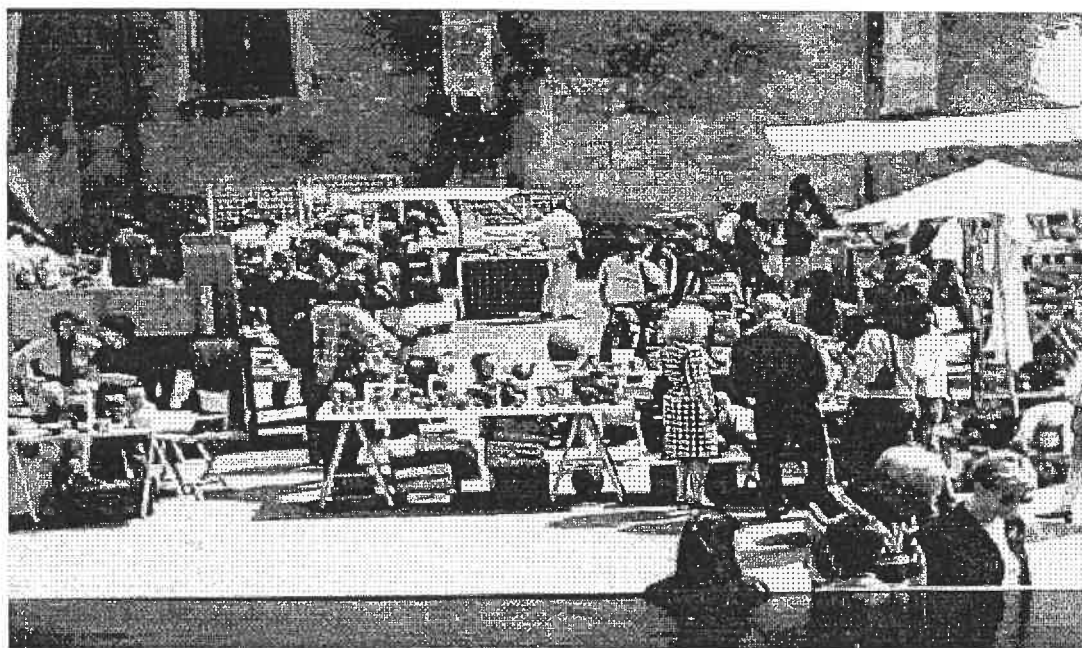
Notre action est possible grâce aux dons des adhérents, de la vente d'objets que nous ramenons à chaque fois et de la subvention de la commune qui a été dans les toutes premières du Cher en 1989 à s'engager contre le plan de systématisation de Ceausescu et dont la population s'était fortement mobilisée pour le premier voyage humanitaire: Le cœur avait parlé.

Par une meilleure connaissance entre les peuples de différents pays nous travaillons ainsi à établir un monde de paix et de fraternité, et de ce côté la tâche est immense et les volontaires seront toujours les bienvenus.

L'association a fait preuve de solidarité envers les sinistrés des inondations dans les départements de l'Aude, l'Hérault, les Pyrénées Orientales et le Tarn par un don.

Jean-Paul Fuscien, Membre de l'association.

Association du comité de gestion du marché de potiers



Le marché de 1999 a été remarquable par le nombre important d'exposants (36) et de ce fait par la variété des œuvres présentées à un public qui avait du mal à se déplacer entre les stands le dimanche après-midi. Certains exposants ont regretté ce grand nombre qui a fait baisser la recette moyenne.

Les 27 et 28 mai 2000, ce sera le 6^{ème} marché de potiers et ce sera 28 exposants, nouveaux pour beaucoup d'entre eux qui occuperont la place du village durant ce week-end.

Comme d'habitude la réussite de la manifestation viendra de la grosse équipe de bénévoles de St-Palais et de quelques communes environnantes. L'animation musicale est encore confiée à Alinus et à son orgue de barbarie sans oublier l'automate. L'animation terre sera assurée par M. Gauche, un ancien du marché de St-Palais.

La nouveauté pour cette année est la présentation d'une exposition sur l'histoire de

la brique dans la commune, exposition réalisée par la famille Desmoulières, une famille de briquetiers depuis plusieurs générations.

Les bons résultats financiers des marchés précédents ont permis cette année l'achat d'un stand buvette d'un montant de 19 000 F et de différents ustensiles de cuisine.

Une telle manifestation demande des crédits importants et elle n'est possible que grâce à de nombreux sponsors que nous devons remercier : la société Onyx, le Crédit Agricole, l'imprimerie ICL, le Pays de Bourges, le Conseil Général du Cher, la commune.

L'association a fait preuve de solidarité envers les sinistrés des inondations des départements de l'Aude, l'Hérault, les Pyrénées Orientales et le Tarn par un don.

Jean-Paul Fuscien, Président de l'association

ASSOCIATION LOCALE ADMR DE ST MARTIN D AUXIGNY
Hôtel de Ville - 18110 ST MARTIN D AUXIGNY
Association Agréée Service aux Personnes n° 2/18/CEN/202

L'association ADMR du canton de Saint Martin d'Auxigny assure plusieurs services aux familles.

SON DOMAINE D'INTERVENTION : L'AIDE A DOMICILE.

Dans les cas de grossesse à risque, retour de maternité difficile, naissance multiple, famille nombreuse, maladie de la mère ou du père, le Service Famille intervient à domicile. L'association propose la professionnelle qui répond exactement à la situation ; soit la travailleuse familiale, titulaire d'un diplôme d'Etat, soit une aide ménagère recrutée en fonction de ses compétences.

L'association ADMR se charge des démarches auprès des financeurs (CAF, MSA, CPAM, ...) Une participation financière est demandée aux familles en fonction de leurs revenus.

DES SERVICES PRIS EN CHARGE PAR LES MUTUELLES ET LES ENTREPRISES

L'ADMR est conventionnée par les mutuelles pour intervenir auprès de toutes les personnes qui, à la suite d'une hospitalisation, bénéficient d'une aide à domicile prise en charge par leur mutuelle.

L'ADMR est agréée pour les services aux personnes, services concernant la réalisation des tâches matérielles à domicile. Certains comités d'entreprises (ou entreprises en l'absence de CE) aident au financement de ces services par le "Titre Emploi Service" ou par le remboursement des montants sur présentation d'un justificatif.

Le "Titre Emploi Service" est une formule similaire au "Ticket Restaurant". Son succès va croissant.

UN INTERMEDIAIRE POUR L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYE DE MAISON

Le "Service mandataire" apporte une autre solution pour se faire aider à la maison. L'usager devient employeur de son auxiliaire à domicile. L'ADMR établit une convention par laquelle elle s'engage à s'occuper de toutes les démarches administratives (URSSAF, fiche de paye, ...)

Les retraités de plus de 70 ans bénéficient de l'exonération des charges patronales de l'URSSAF

Pour tous ces services, 50 % des montants versés à l'ADMR ou à l'employé de maison sont déductibles des impôts au titre des emplois familiaux.

... ET D'AUTRES SERVICES ENCORE ...

L'ADMR réalise l'installation d'un appareil de téléassistance chez les personnes âgées, dépendantes, isolées ou éloignées de leur famille. L'association locale reçoit les demandes et les transmet à la fédération départementale qui fera le nécessaire. Cette installation s'appelle FILIEN.

L'ASSOCIATION LOCALE ADMR EST GEREE PAR DES BENEVOLES, des personnes qui résident à proximité des habitants du canton. Il est possible de les contacter pour demander un renseignement, un service ou pour devenir membre à son tour.

Mme FEVE	à St Palais	02 48 66 01 42
Mme DEPESEVILLE	à Fussy	02 48 69 41 77
Mme RENARD	à St Martin	02 48 64 52 60
Mr ANASTACIO	à Vignoux	02 48 64 10 57
Mme Martin	à Menetou-Salon	02 48 64 85 44.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Septembre 1999

Lors de son assemblée générale extraordinaire, l'association élit un nouveau bureau et œuvre désormais en faveur des écoles de Quantilly et de St Palais

L'Association accueille parents d'élèves mais aussi anciens élèves, familles et amis, ainsi que tous ceux qui s'intéressent à la vie scolaire de nos enfants.

Cette année, elle regroupe ainsi 48 familles adhérentes (47 en 1998-99 pour la seule commune de St Palais) et invite tous ceux qui le désireraient et qui hésitent encore à devenir des nouveaux membres..

Les réunions sont annoncées sur les panneaux d'affichage des l'écoles et sont ouvertes à tout adhérent. Chacun peut venir soit pour participer activement, soit pour simplement s'informer.

La participation peut se présenter sous différentes formes : adhésion ; installation, tenue ou rangement des stands lors des diverses manifestations ; achats des fournitures en prévision d'une fête ; confection de plats, apport d'idées nouvelles... .

Si vous souhaitez rejoindre notre association, vous pouvez contacter les personnes responsables du bureau, dont voici la liste :

Présidente	Marie-France BRIFFA	02 48 64 13 38
Vice-Président	Renaud MANSUY	02 48 64 16 47
2 ^e Vice-Présidente	Béatrice DAMADE	02 48 64 12 75
Trésorière	Isabelle TURPIN	02 48 66 02 24
Trésorière Adjointe	Odette LARDIES	02 48 66 02 36
Secrétaire	Claire DUMAS	02 48 66 00 09
Secrétaire Adjointe	Valérie CHOPINEAU	02 48 66 03 85

RETROSPECTIVE DES MANIFESTATIONS

Vendredi 15 janvier 99

Apéritif pour les adhérents venus nombreux.

Samedi 27 février 99

Carnaval. L'après-midi, Mme Carnaval, digne des géants légendaires, a été brûlée sous le soleil.

Samedi 26 juin 99

Kermesse avec ses animations habituelles. Cette année, chaque classe nous a présenté un spectacle de qualité mis en scène par les institutrices.

14 septembre 99

Assemblée générale extraordinaire.

12-13-14 novembre 99

5^{ème} bourse aux jouets organisée pour la deuxième fois au Centre Communal. C'est un succès ! ... Rendez-vous l'année prochaine pour la 6^{ème} au Centre Socioculturel de Quantilly.

17 décembre 99

Spectacle : chants de Noël présenté aux enfants par Joël LE VAGO.
Photo des enfants avec le Père Noël avec distribution des cadeaux suivi d'un goûter.

2 avril 2000

Randonnée pédestre à Quantilly.

18 mars 2000

Carnaval à Quantilly.

Samedi 26 juin 99

Fête de l'école à St Palais.

DISTRIBUTION DES BENEFICES A L'ECOLE

1995-96	9 000 F	soit 150 F en moyenne / enfant.
1996-97	12 000 F	soit 200 F en moyenne / enfant.
1997-98	19 000 F	soit 300 F / enfant.
1998-99	21 000 F	soit 362 F / enfant.

L'Association finance les diverses sorties scolaires, le spectacle et le goûter de Noël, ainsi que du matériel pédagogique qui ne peut que contribuer à l'éveil de nos enfants.



BILAN SIMPLIFIE 1998-1999

RECETTES		DEPENSES	
- Adhésions	2350,00 F	- Noël	2893,95 F
- Bourse aux jouets	2003,05 F	- Allocation cycle I (classe Mme BEAUVAIS)	
- Calendriers	1843,00 F	- Allocation cycle II (classe Mme PERENNOU)	
- Photos Noël	754,00 F	- Allocation cycle III	3600,00 F
- Carnaval	2620,05 F	- Dépenses de fonctionnement	983,38 F
- Tombola carnaval	969,40 F		
- Photos carnaval	487,50 F		
- Kermesse	3299,08 F		
- Tombola kermesse	1645,00 F		
- Subvention municipale	3600,00 F		
- Reprise sur réserve	6241,43 F		
TOTAL	25 327,01 F	TOTAL	25 327,01 F

ARTISANS - COMMERÇANTS DE SAINT PALAIS

CAFÉ - RESTAURANT

Madame Annick FOURRICHON « Café du Pic »	02/48/66/02/07
Monsieur et Madame Gabriel TICHOUX Les Pucers « L'Assiette Fleurie »	02/48/66/09/87
Monsieur Michel WEIBEL « Auberge de la Choardière »	02/48/66/02/78
Monsieur et Madame Jacques et Gisèle VOIJON Café – Boulangerie	02/48/66/01/16

ARTISANS

M. et M. DOORDIER Michel Ch. - C. Bexmes Monsieur Julio CRAVEIRO Isolation thermique et phonique, cloisons	02/48/66/03/82 02/48/66/00/06
Monsieur et Madame Alain et Corinne LAROCHE EARL de l'Aujonnière	02/48/66/01/93
Monsieur Gilles SAINJON Entreprise terrassement – transporteur – goudronnage	02/48/66/01/18
Monsieur Bruno LEBAS Peinture – placoplâtre	02/48/66/02/39
Monsieur Arthur TORRES Peinture, papiers peints, faïence, parquet... Minior Dida (Peintre)	02/48/66/03/21

COMMERÇANTS DE PASSAGE

« Boutique de Marie » (Maison Thinat) Vêtements	VENDREDI
Monsieur BOISSELET Epicier	VENDREDI 16 H
Monsieur CHOFFE Poissonnier	JEUDI 19 H
Monsieur LEMOINE Pizzas AUBOIS Jean-Michel le Desaut vente de matériel - cuisines douces douces - liquides	JEUDI 18 H

MARCHÉ DU SAMEDI

Monsieur AMIOT

Charcutier

Monsieur Fabrice PINTENAT

Fromages de chèvre

Madame MAURIN

Produits fermiers

Monsieur SAUVAGE

Jardinage (produits et plants)

Madame Joëlle DESMOULIÈRES

Elevages fermiers et préparations culinaires

L'Assurance Maladie Sécurité sociale caisse primaire du Cher

La C.M.U. Couverture Maladie Universelle

La loi du 27 juillet 1999 crée la Couverture Maladie Universelle au 1^{er} janvier 2000. Elle remplace la carte santé 18 et l'assurance personnelle.

Qu'est-ce que c'est ?

La Couverture Maladie Universelle doit permettre à chacun d'avoir des droits à l'assurance maladie et à une complémentaire pour se faire soigner, et, sans avance de frais. Elle permettra :

- le tiers payant auprès du médecin, du pharmacien, de l'infirmière, du dentiste...
- l'exonération du ticket modérateur
- la prise en charge du forfait hospitalier
- le remboursement de frais dentaires et d'optiques sur la base d'un forfait.

Qui a droit ?

- Les bénéficiaires actuels de la carte santé 18 : le droit est automatique et sans aucune démarche. Une attestation justifiant de vos droits à la C.M.U. sera envoyée fin décembre par la Caisse d'Assurance Maladie.
- Les bénéficiaires du R.M.I. : droit automatique jusqu'en mars 2000, les bénéficiaires du R.M.I., n'ayant pas la carte santé 18, doivent constituer un dossier.
A partir de mars 2000, l'information sera transmise par la C.A.F., nécessitant des démarches simplifiées de la part de ces assurés.
- Pour les personnes aux faibles ressources : Sur présentation de justificatifs de résidence, la C.M.U. pourra être accordée sous réserve que les ressources du foyer ne dépassent pas un certain plafond :
- 3 500 F pour les personnes seules – 5 250 F pour 2 personnes – 6 300 F pour 3 personnes puis 1 400 F par personne supplémentaire au foyer.

Quelles démarches doivent être faites ?

Aucune démarche n'est demandée pour les bénéficiaires actuels de la carte santé.

Pour les autres personnes susceptibles d'en bénéficier :

► Un dossier est à constituer auprès :

- de la mairie de votre domicile, du centre communal d'action sociale
- d'une association agréée
- de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher : Bourges, St Amand, Vierzon et permanences hebdomadaires proches de votre domicile.

► Vous devez présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille)
- un justificatif de domicile dans le département du Cher
- votre dernier avis d'imposition
- vos justificatifs de revenus des 12 mois précédents votre demande
- un titre de séjour si vous êtes étranger

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

La mairie de votre domicile ou à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à Bourges, Vierzon et St Amand-Montrond ou dans une permanence de la Caisse Maladie proche de votre domicile.

ETAT CIVIL

Naissances

BANDIN	Aube	29/06/1999
BRAQUART	Justine	05/08/1999
CHOPINEAU	Cindy	18/07/1999
DROGUÈRES	Marion	04/12/1999
GAGNEUX	Morgane	25/12/1999
GÉLIN	Elona	28/09/1999
GITTON	Anthony	25/06/1999
KLINGEMANN	Marina	30/01/2000
LAUDET	Bastien	15/06/1999
MONGELLAZ	Auriane	18/05/1999
PLISSON	Chloé	16/06/1999

Mariages

DOLLÉ Gaël	et	DESMOULIERES Katia	28/08/1999
MILLERIOUX Sébastien	et	LAURENT Myriam	30/10/1999
PERRENNOU Sylvain	et	LUTTON Stéphanie	10/07/1999

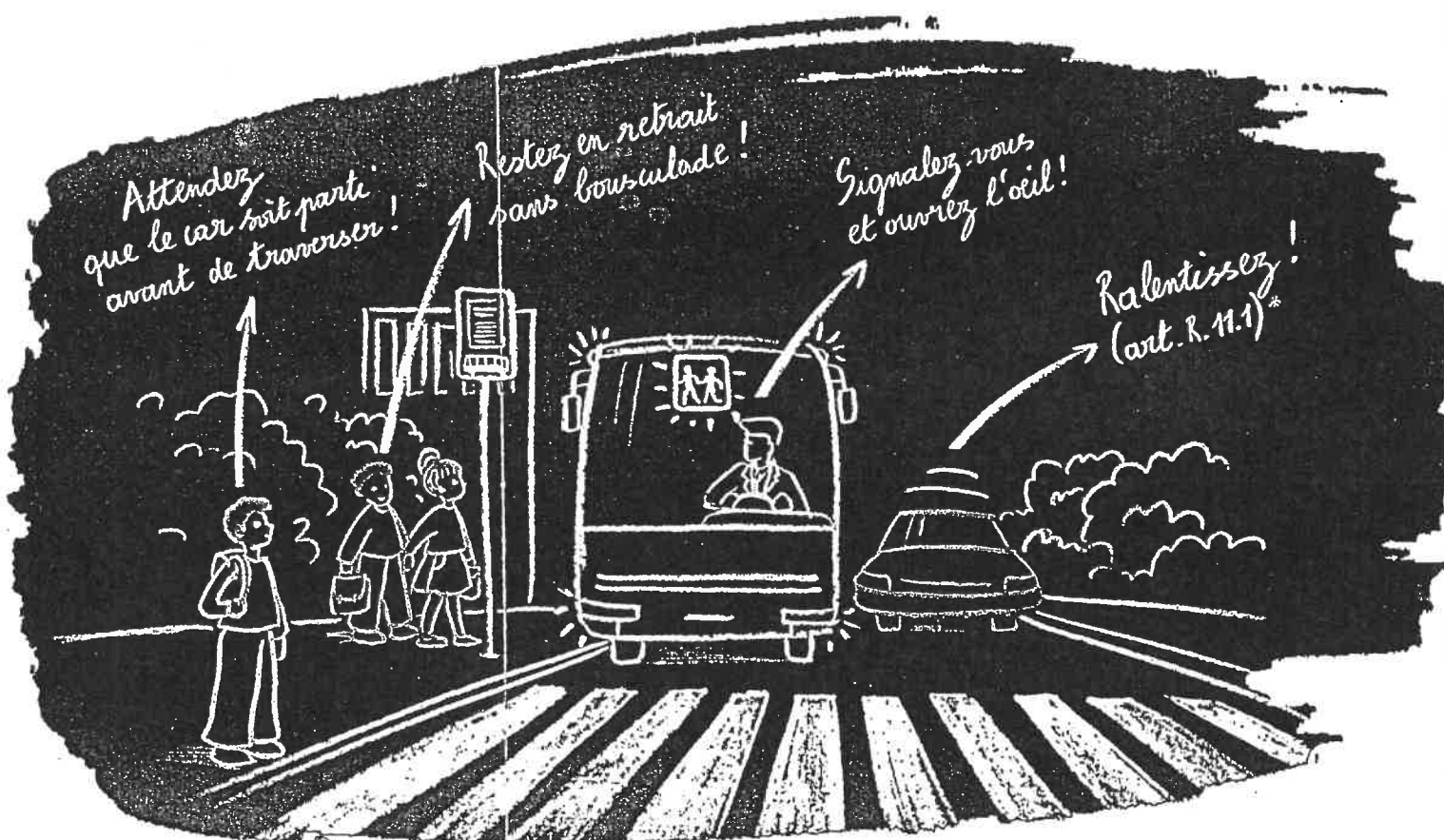
Décès

BANDIN Jacques	20/02/2000
DOUMAZANE Isaure veuve CHENUET	27/01/1999
GAUGÉ Patrice	15/02/1999
LAMALLE Didier	23/01/2000
MIGNOT Yvette	08/04/2000
SIMON Simone veuve GUÉRIN Lucien	23/12/1999
VIVIEN Alain	22/01/2000

13^e

CAMPAGNE NATIONALE D'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS DE JEUNES

Au point d'arrêt : attention !



Contactez notre correspondant départemental, ou adressez-vous directement à :
ANATEEP - 8, rue Edouard Lockroy 75011 Paris - Tél : 01.43.57.42.86
 Fax : 01.43.57.03.94 - Mél : anateep@wanadoo.fr - Internet <http://assoc.wanadoo.fr/anateep/>

ADATEEP 18
 Le Tertre de Beauvoir
 18330 NEUVY/BARANGEON
 Tél : 48.70.09.64 ou 48.51.66.41
 Fax : 48.24.39.08

LIGNE RÉGULIÈRE N° 20 ARGENT - BOURGES

Transporteur : CARIANE Centre, 11 route de Bourges, 18220 LES AIX D'ANGILLON

Date d'effet du contrat : 1er septembre 1998

Durée du contrat : 7 ans

HORAIRES SUSCEPTIBLES DE LEGERES MODIFICATIONS

	ARGENT / BOURGES						BOURGES / ARGENT							
ARRETS		L		LMJVMaSa		Me		Sa		LMJV		V		Sa
	1 2	1 2	1 2	1 1 1 1 1	1	1	1	1	1	1	1 2	1 2	1	
ARGENT Mairie	/	6 h 20	/	6 h 05	/	/	13 h 40	/	13 h 30	/	19 h 45	19 h 30	/	13 h 15
Stop	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Station	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
AUBIGNY Collège	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gendarmerie	6 h 45	6 h 45	6 h 45	6 h 15	/	/	13 h 30	/	13 h 20	/	19 h 35	19 h 15	19 h 15	13 h 05
ENNORDRES La Surprise	/	6 h 55	/	6 h 25	/	/	13 h 25	/	13 h 15	/	19 h 25	/	/	/
LA CHAPELLE d'ANGILLON La place	/	7 h 05	/	6 h 30	/	/	13 h 20	/	13 h 10	/	19 h 20	19 h 05	/	12 h 55
IVOY LE PRE Abris	/	/	/	6 h 35	/	/	13 h 15	/	13 h 05	/	19 h 15	/	/	/
MERY ES BOIS Eglise	/	/	/	/	6 h 40	13 h 05	/	13 h 05	/	19 h 05	/	/	/	/
HENRICHEMONT Collège	/	/	/	/	/	12 h 55	/	/	/	/	/	/	/	/
Place	/	/	/	6 h 45	/	/	13 h 10	/	13 h 00	/	19 h 05	/	/	/
ACHERES	/	/	/	6 h 55	/	/	13 h 00	/	12 h 50	/	18 h 55	/	/	/
ST PALAIS Pic Montaigu	/	/	/	/	6 h 55	/	12 h 55	/	/	18 h 50	/	/	/	/
MENETOU SALON Eglise	/	/	/	/	/	12 h 45	/	/	/	/	/	/	/	/
QUANTILLY Place	/	/	/	/	/	12 h 40	/	/	/	/	/	/	/	/
Noyers	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Foyards	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Crots de Veaux	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ST PALAIS Giraudons	/	/	/	/	7 h 00	/	/	/	/	18 h 45	/	/	/	/
Place	/	/	/	/	/	/	12 h 50	12 h 50	/	/	/	/	/	/
QUANTILLY Concorrence	/	/	/	7 h 00	/	/	12 h 45	/	/	18 h 40	/	/	/	/
ST MARTIN Gendarmerie	/	/	/	/	/	/	12 h 40	12 h 45	/	18 h 35	/	/	/	/
ST GEORGES s/M. Hôtel	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Abris	/	/	/	/	/	/	12 h 35	/	12 h 40	/	/	/	/	/
La Pointe	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
FUSSY Abris (*)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BOURGES Alain Fournier	7 h 20	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	18 h 25	/	/
Victor Hugo	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
La Salle	/	/	7 h 20	/	/	/	/	/	/	/	/	/	18 h 25	/
J. Verne	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Général de Gaulle (*)	/	/	/	/	/	12 h 25	12 h 25	12 h 30	12 h 30	/	/	/	/	/
SNCF	/	7 h 30	7 h 25	/	/	12 h 20	12 h 20	12 h 25	12 h 25	/	18 h 20	/	18 h 20	/
Gare routière	/	7 h 35	7 h 30	7 h 35	7 h 35	12 h 15	12 h 15	12 h 15	12 h 15	18 h 15	18 h 15	/	18 h 15	12 h 05

¹ Fonctionne en périodes scolaires

² Service d'internes (fonctionne également les jours de rentrée scolaire)

^(*) Service urbain (Fussy - Général de Gaulle - Nation)

LIGNE RÉGULIÈRE N° 20 - ARGENT - BOURGES
Transporteur : CARIANE Centre, 11 route de Bourges, 18220 LES AIX D'ANGILLON
Date d'effet du contrat : 1er septembre 1998
Durée du contrat : 7 ans
HORAIRES SUSCEPTIBLES DE LEGERES MODIFICATIONS

ARRETS	ARGENT - BOURGES				BOURGES - ARGENT				
	LMJVMcSa	LMJV	Me		LMJV	MeSa	LMJV	LMJV	Me
	1 2	3 (*)	1 2 (*)	3 (*)	1 2 (*)	1 2 (*)	1 2 (*)	3 4 (*)	(*)
ARGENT Mairie	/	/	/	12 h 30	/	/	/	/	19 h 55
Stop	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Station	/	/	/	/	/	/	/	/	/
AUBIGNY Collège	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gendarmerie	/	/	/	12 h 40	/	/	/	/	19 h 45
ENNORDRES La Surprise	/	/	/	12 h 50	/	/	/	/	19 h 40
LA CHAPELLE d'ANGILLON La place	/	/	/	12 h 55	/	/	/	/	19 h 35
IVOY LE PRE Abribus	/	/	/	13 h 00	/	/	/	/	19 h 30
MERY ES BOIS Eglise	/	/	/	/	/	/	/	/	/
HENRICHEMONT Collège	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Place	/	/	/	13 h 08	/	/	/	/	19 h 25
ACHERES	/	/	/	/	/	/	/	/	19 h 20
ST PALAIS Pic Montaigu	/	/	/	/	/	/	/	/	19 h 15
MENETOU SALON Eglise	6 h 55	8 h 00	13 h 18	13 h 18	13 h 03	13 h 08	18 h 03	19 h 10	19 h 10
QUANTILLY Place	7 h 00	8 h 05	13 h 23	13 h 23	12 h 57	13 h 02	17 h 57	19 h 04	19 h 04
Noyers	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Foyards	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Crots de Veaux	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ST PALAIS Giraudons	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Place	7 h 05	8 h 10	13 h 28	13 h 28	12 h 53	12 h 58	17 h 53	19 h 00	19 h 00
QUANTILLY Concurrence	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ST MARTIN Gendarmerie	7 h 10	8 h 15	13 h 33	13 h 33	12 h 48	12 h 53	17 h 48	18 h 55	18 h 55
ST GEORGES s/M. Hôtel	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Abribus	7 h 12	8 h 17	13 h 36	13 h 36	12 h 43	12 h 48	17 h 43	18 h 50	18 h 50
La Pointe	/	/	/	/	/	/	/	/	/
FUSSY Abribus (*)	/	8 h 25	13 h 40	13 h 40	12 h 35	12 h 40	17 h 35	18 h 42	18 h 42
BOURGES Alain Fournier	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Victor Hugo	/	/	/	/	/	/	/	/	/
La Salle	/	/	/	/	/	/	/	/	/
J. Verne	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Général de Gaulle (*)	/	8 h 30	13 h 45	13 h 45	12 h 30	12 h 35	17 h 30	18 h 37	18 h 37
SNCF	7 h 30	8 h 35	13 h 50	13 h 50	12 h 23	12 h 30	17 h 25	18 h 32	18 h 32
Nation	/	/	/	/	12 h 18	12 h 23	/	18 h 25	18 h 25
Gare routière	7 h 35	/	/	/	12 h 15	12 h 20	17 h 18	18 h 22	/
Nation (*)	/	8 h 45	13 h 57	13 h 57	/	/	17 h 15	/	/

¹ Toute l'année (périodes scolaires + vacances scolaires)

² Ne fonctionne pas du 14 juillet au 15 août

³ Fonctionne toute l'année, y compris du 14 juillet au 15 août

(*) Service urbain (Fussy - Général de Gaulle - Nation)

⁴ Dessert HENRICHEMONT en période scolaire

